

RAPPORT
ANNUEL
2021

RAPPORT ANNUEL
SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU MANITOBA



TABLE DES MATIÈRES

VISION

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba est reconnue en tant qu'organisme efficace et proactif voué à la réglementation et à la garantie des dépôts.

MISSION

Maintenir la confiance dans la force et la viabilité des systèmes de la caisse et des credit unions du Manitoba.

VALEURS

Intégrité – Nous adhérons aux valeurs éthiques et professionnelles les plus élevées. Nous avons le devoir envers nous-même et nos intervenants de mener nos activités de façon responsable.

Compétence – Nous sommes les membres d'un conseil d'administration et d'un personnel compétents, dévoués et bien outillés pour obtenir des résultats concrets.

Coopération – Nous communiquons et collaborons efficacement avec nos intervenants.

Efficacité – Nous nous appuyons sur des données fiables, notre sens du jugement et des pratiques exemplaires pour évaluer les risques en fonction de l'intérêt supérieur des credit unions du Manitoba, de la caisse et de leurs membres.

Leadership – Nous mettons à profit notre connaissance des credit unions, de la caisse et de l'industrie des services financiers pour envisager les tendances futures et réagir de façon proactive à notre conjoncture.

Équité – Nous respectons les points de vue des intervenants en donnant suite aux enjeux et aux décisions de façon raisonnable, impartiale et cohérente.

TABLE DES MATIÈRES

Bien des choses échappent à notre contrôle, alors que nous vivons depuis près deux ans en situation de pandémie, mais un thème qui a fait surface est le besoin de souplesse opérationnelle et de résilience.



VERNON MACNEILL
CHEF DE LA
DIRECTION



La SADM contribue de longue date à la force et à la stabilité des systèmes en mettant l'accent sur le développement, la consultation, l'intervention proactive et l'adhésion aux meilleures pratiques de la réglementation financière. En investissant dans des programmes qui aident la caisse et les credit unions à fonctionner de façon saine et prudente, nous soutenons un premier niveau efficace de protection de l'assurance-dépôts. Bien que des membres aient d'abord exprimé des inquiétudes au sujet de la sécurité des dépôts pendant la pandémie, ils restent confiants dans la sécurité de la caisse et des credit unions du Manitoba.

Au début de la pandémie, le conseil d'administration et le personnel de la SADM se sont transportés dans un environnement de travail virtuel. C'est toujours le cas pour l'instant, malgré les brèves périodes où les restrictions liées à la COVID-19 ont été levées. Nous comptons revenir à un mode de travail hybride dès que nous pourrons le faire en toute sécurité. Le personnel et les membres du conseil d'administration ont fait preuve d'énormément de souplesse et de patience tout au long de cette période de transition.

Nous sommes heureux des résultats financiers de la SADM pour l'exercice qui a pris fin en décembre 2021. Notre fonds de garantie s'élevait à 433,7 millions de dollars, ce qui représente 120 points de base des dépôts des systèmes. Il s'agit d'une hausse de 2,3 points de base par rapport à 2020, attribuable à la solidité des finances des entreprises et à une croissance modérée des systèmes. Le total des dépôts des systèmes a augmenté au rythme de 5,8 % en 2021. L'actif total de la SADM est maintenant de 436,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 31,7 millions de dollars, soit 7,8 %.

Les revenus tirés des prélèvements sont

RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU CHEF DE LA DIRECTION

Il nous fait grand plaisir de présenter le rapport de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba (SADM) pour l'année écoulée, et de profiter de cette occasion pour commenter aussi la situation financière actuelle de la caisse et des credit unions du Manitoba.

Bien des choses échappent à notre contrôle, alors que nous vivons depuis près deux ans en situation de pandémie, mais un thème qui a fait surface est le besoin de souplesse opérationnelle et de résilience. Nous sommes d'avis que les résultats financiers enregistrés par la SADM et les systèmes du Manitoba en sont l'illustration.

JOHN WIENS
PRÉSIDENT



RAPPORT DU PRÉSIDENT ET DU CHEF DE LA DIRECTION

passées de 26,1 millions de dollars en 2020 à 28,4 millions de dollars en 2021, ce qui représente une augmentation de 8,8 %, attribuable à une hausse substantielle des dépôts assurables détenus dans la caisse et les credit unions. Les revenus de placement ont chuté de 7,9 millions de dollars à 6,8 millions de dollars, car les rendements des titres à revenu fixe ont continué de baisser en 2021. Cette réduction des revenus était prévue, puisque le portefeuille d'investissement de la SADM exige qu'une partie importante de ses placements soit détenue dans des instruments fixes. Notre objectif de couvrir les dépenses d'exploitation avec les revenus de placement a néanmoins été atteint une fois de plus en 2021, alors que ces derniers ont dépassé les dépenses d'exploitation de 1,6 million de dollars.

Nous avons surveillé nos dépenses de près en 2021, et avons reçu la directive du gouvernement provincial de maintenir les dépenses de fonctionnement aux niveaux de 2020. Les salaires versés à notre personnel étaient également régis par la *Loi sur la viabilité des services publics*, laquelle n'autorisait que de légères augmentations. Le total des dépenses de fonctionnement engagées s'est élevé à 5,2 millions de dollars, un accroissement minime par rapport aux 5,0 millions de dollars de 2020. Sur cette hausse, le financement supplémentaire fourni au comité central de crédit compte pour 62 mille dollars, tandis que les salaires et les avantages sociaux n'ont augmenté que de 65 mille dollars, soit 1,9 %.

Le revenu net s'est élevé à 29,9 millions de dollars contre 28,7 millions de dollars en 2020, soit une augmentation de 1,2 million de dollars, ou 4,2 %. Le résultat global s'élève à 31,6 millions de dollars, ce qui représente une réduction de 5,6 millions de dollars, en raison d'une baisse des gains

non réalisés sur le portefeuille de placements en 2021.

La résilience du modèle coopératif que nous pouvons constater dans ce contexte économique difficile est très encourageante. L'actif de la caisse et des credit unions a clôturé l'exercice à la hauteur de 39,8 milliards de dollars, contre 37,5 milliards de dollars à la fin de 2020. Cela représente un accroissement de 6,1 %. En tant qu'organisme de réglementation, nous portons une attention particulière au capital de base de nos entités réglementées. Le capital de base assure la durabilité des institutions, et leur permet de se développer et de résister aux ralentissements de l'économie. Le capital réglementaire, bénéficiant d'un effet de levier, est passé à 6,57 % en 2021, contre 6,42 % l'année précédente. Sur la base de l'actif à risques pondérés, le capital pondéré était de 13,51 %, contre 13,39 % l'année précédente. Ces deux données sont très satisfaisantes et dépassent de beaucoup les minimums légaux.

L'autre paramètre important que nous surveillons de près est la liquidité. Une trop grande liquidité inactive affecte la rentabilité d'une institution, tandis qu'une liquidité insuffisante entrave la capacité d'une institution à rembourser les dépôts en temps voulu. À la fin du mois de décembre 2021, les systèmes affichaient une liquidité consolidée de 18,0 % de l'actif total, en baisse par rapport aux 20,4 % enregistrés au terme de l'exercice précédent. Ces chiffres sont assez élevés et témoignent de la croissance des dépôts pendant la pandémie.

Le résultat global pour la période était de 196,3 millions de dollars, soit 49 points de base de l'actif moyen, ce qui est très bon. En 2020, il n'était que de 131,6 millions de dollars, car la caisse



Le revenu net s'est élevé à 29,9 millions de dollars contre 28,7 millions de dollars en 2020, soit une augmentation de 1,2 million de dollars, ou 4,2 %.

et les credit unions ont prudemment augmenté leurs provisions pour prêts douteux au cours de la première année de la pandémie. Le taux de délinquance est passé de 0,68 % en 2020 à seulement 0,38 % en 2021.

La réunion annuelle de planification stratégique de la SADM a eu lieu en personne l'automne dernier, ce qui a permis un dialogue plus approfondi entre le conseil d'administration, la direction et les intervenants. L'objectif de la réunion était d'examiner les scénarios des systèmes sur divers horizons temporels. Étant donné que les fusions de caisse et des credit unions se poursuivent, on peut s'attendre à ce qu'il y ait moins d'institutions, mais de plus grande taille, à réglementer dans les années à venir. Cela aura une incidence sur les compétences requises de notre personnel, ainsi que sur le cadre réglementaire global.

Les modifications apportées à la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* devraient être entièrement promulguées d'ici à la fin du deuxième trimestre 2022. Notre bureau a entrepris un travail important pour se préparer aux changements prévus par cette mesure législative. La conséquence la plus notable pour la SADM sera d'assumer la surveillance de la Credit Union Central of Manitoba (CUCM). Des règlements révisés sur la caisse et les credit unions ont été élaborés, de même que de nouvelles normes de pratiques commerciales saines et des règles de prudence pour la CUCM.

La SADM a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement, auquel elle a fourni des instructions détaillées concernant le libellé de ces modifications. Nous avons apprécié le fait que le gouvernement ait abondamment consulté notre bureau, et nous souhaitons le remercier

TABLE DES
MATIÈRES

Au vu de questions aussi importantes que les systèmes bancaires ouverts, la réponse à la pandémie, l'aide d'urgence sous forme de prêts et les risques émergents comme le changement climatique, l'établissement de ces relations entre organismes de réglementation fédéraux et provinciaux contribue à la stabilité financière globale du secteur financier au Canada.

pour la coopération dont il a fait preuve. Les normes qui en résultent jettent les bases de la future surveillance réglementaire des systèmes du Manitoba et de la CUCM.

Bien que toutes les conférences en personne aient été annulées ou soient devenues virtuelles, la SADM a continué à s'impliquer activement auprès des intervenants, tant au niveau national qu'international. L'Association des superviseurs prudeniels des caisses (ASPC) continue d'évoluer à titre de porte-parole des organismes de réglementation des coopératives de crédit au Canada. Un certain nombre de réunions ont été animées par l'ASPC et par nos homologues fédéraux, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), la Société d'assurance dépôts du Canada (SADC), la Banque du Canada et le ministère fédéral des Finances. Au vu de questions aussi importantes que les systèmes bancaires ouverts, la réponse à la pandémie, l'aide d'urgence sous forme de prêts et les risques émergents comme le changement climatique, l'établissement de ces relations entre organismes de réglementation fédéraux et provinciaux contribue à la stabilité financière globale du secteur financier au Canada.

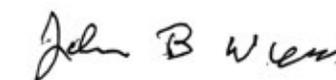
Au printemps 2021, nous avons invité AMIK Inc. à offrir à notre personnel une formation de sensibilisation aux réalités culturelles. Cette activité d'une demi-journée nous a permis de mieux comprendre l'histoire des pensionnats, ainsi que les mythes, les idées fausses et les défis auxquels sont confrontés les Autochtones du Manitoba aujourd'hui, dont beaucoup font partie de notre communauté et sont desservis par la caisse et les credit unions du Manitoba. Dans le présent rapport, nous avons utilisé la couleur orange pour rendre hommage aux enfants

disparus et aux survivants des pensionnats, et pour manifester notre engagement en faveur de la réconciliation.

La SADM peut compter sur un conseil d'administration très dévoué, qui prend à cœur ses obligations de représentant. Nos administrateurs s'assurent d'être préparés et assistent assidûment aux réunions, comme l'indique le tableau des présences qui se trouve plus loin dans le rapport. Avec le passage aux réunions virtuelles, les administrateurs ont suivi des modules de formation détaillés sur la cybersécurité, afin d'accroître leurs connaissances et leur sensibilisation aux bonnes pratiques en la matière. Notre effectif d'administrateurs était complet en 2021, et n'a subi aucun roulement.

Nous tenons à féliciter la vice-présidente, Mabel Wieler, pour avoir obtenu son accréditation IAS.A, de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Nous tenons aussi à remercier le personnel et les administrateurs de la SADM pour leur concentration et leur dévouement dans un contexte délicat au cours de la dernière année. Le personnel de la SADM a fait preuve de résilience en des temps difficiles, et démontré son engagement envers la mission de la SADM de protéger les membres de la caisse et des credit unions du Manitoba.



John Wiens, Président



Vernon MacNeill, Chef de la direction



GOVERNANCE CORPORATIVE

La SADM est administrée par un conseil de sept administrateurs, désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil de la province du Manitoba. Trois administrateurs sont désignés par le gouvernement, deux administrateurs sont désignés par la CUCM, et un administrateur est désigné par le système de la caisse. Le Président est nommé conjointement par le gouvernement, la CUCM, et le système de la caisse.

Le conseil d'administration dirige les affaires de la SADM et établit l'orientation stratégique qui surveille la sûreté et la stabilité du fonds de garantie, selon le mandat qui lui est conféré par la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions*.

Les administrateurs exercent leurs fonctions en vertu d'un mandat officiel, tant à l'égard du conseil que de ses comités. Chaque année, les administrateurs et le personnel reconnaissent un Code de déontologie. En tant qu'équipe, le conseil d'administration et la haute direction mettent en commun leurs compétences en affectant avec efficacité l'utilisation des ressources de la SADM vers l'atteinte de ses buts et jette les bases qui en assurent la gouvernance efficace continue.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

John Wiens, Président

Nommé conjointement avec le gouvernement/CUCM/le système de la caisse
Morden, Manitoba
Nommé: juillet 2018

Mabel Wieler, Vice-présidente

Candidate du gouvernement
Winnipeg, Manitoba
Nommée: août 2017

Robert Jones, Administrateur

(Président, Comité finances et audit)
Candidate de la CUCM
Onanole, Manitoba
Nommé: décembre 2015

Dale Ward, Administrateur

(Président, Comité gouvernance et ressources humaines)
Candidate de la CUCM
Winnipeg, Manitoba
Nommé: janvier 2015

Myron Pawlowsky, Administrateur

Candidat du gouvernement
Winnipeg, Manitoba
Nommé: août 2017

Michael Swistun, Administrateur

Candidat du gouvernement
East St. Paul, Manitoba
Nommé: mai 2019

Fernand Vermette, Administrateur

Candidat du système de la caisse
Winnipeg, Manitoba
Nommé: novembre 2020



CADRE

La SADM a commencé ses activités en 1965 sous le nom de The Credit Union Stabilization Fund. Depuis 1968, la Loi exige que toutes les caisses et les credit unions du Manitoba soient protégées par un organisme d'assurance-dépôts.

La SADM s'est dotée d'un cadre de gouvernance étroitement modelé sur les normes et pratiques exemplaires en vigueur dans le secteur financier. Ce cadre, qui régit l'administration et le contrôle de notre organisme, est dûment fondé sur un environnement juridique, réglementaire, institutionnel et éthique.

La SADM revoit régulièrement ses objectifs afin de s'assurer qu'elle maintient le cap sur son mandat qui consiste à garantir la sûreté des dépôts de ses membres. Des programmes internes lui permettent de surveiller de près l'environnement de la caisse et des credit unions du Manitoba tout en la tenant au fait des changements et des tendances. Grâce à son approche préventive et axée sur les risques de la réglementation, elle peut intervenir de manière précoce afin de réduire les risques potentiels posés au fonds de garantie.

COMITÉS

La mission des comités du conseil d'administration est de tirer parti des forces des administrateurs pour améliorer nos pratiques de gouvernance et se pencher sur des secteurs de responsabilités et d'activités importants.

Comité Finances et audit

Le comité Finances et audit soumet un rapport trimestriel au conseil d'administration et rencontre de manière indépendante les auditeurs afin de vérifier le caractère raisonnable de la diligence externe et interne employée dans les contrôles et la présentation de l'information financière de la SADM. Cette mission d'information comprend la confirmation des activités stipulées dans son mandat afin de s'assurer que les plus fondamentales de celles-ci sont dûment réalisées.

Le comité Finances et audit est assujéti aux exigences de la Loi et doit plus précisément :

- examiner les états financiers audités annuels
- examiner les changements apportés aux principes et méthodes comptables
- recommander la désignation d'un auditeur
- examiner le champ d'application, le calendrier et la coordination des plans d'audit externes et internes
- examiner les recommandations importantes émanant de l'auditeur

Le comité Finances et audit assume également la responsabilité de surveiller les éléments suivants :

- les méthodes de conformité et de réglementation
- les résultats financiers et le budget
- les méthodes comptables et d'information financière
- les méthodes de contrôle opérationnel et interne
- la communication et la conformité des politiques de placement

Comité gouvernance et ressources humaines

Le comité Gouvernance et ressources humaines soumet un rapport trimestriel au conseil d'administration. De plus, le comité surveille les méthodes de gouvernance corporative de la SADM, et confirme qu'elle exerce ses activités en vertu d'un mandat officiel et a rempli ses fonctions de manière satisfaisante au cours de l'exercice.

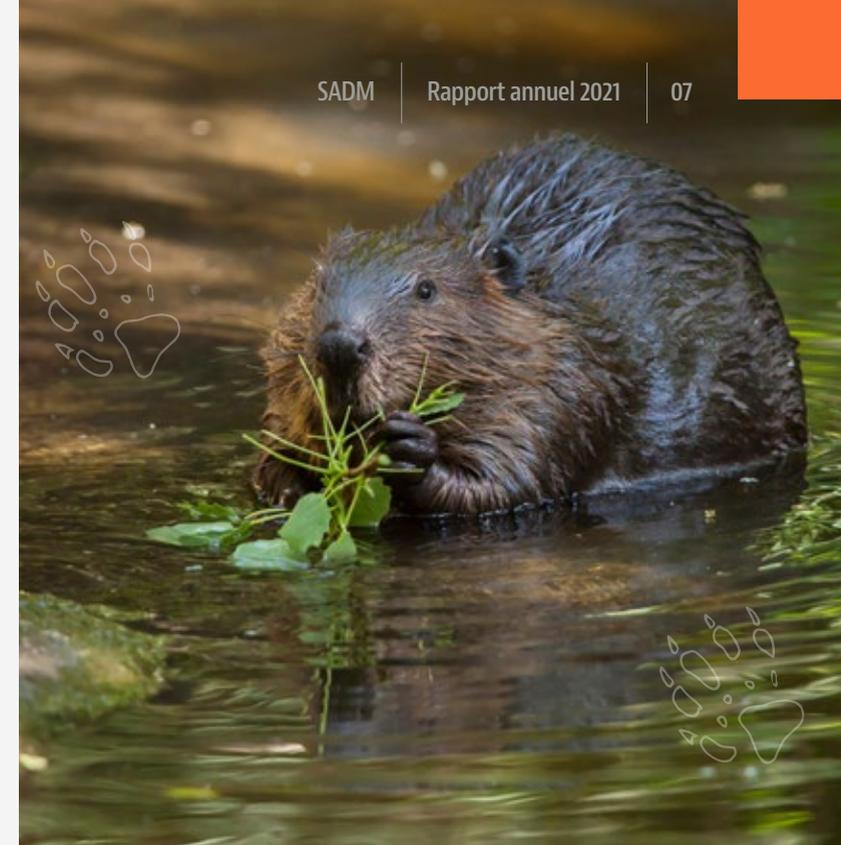
Le comité Gouvernance et ressources humaines assume les responsabilités suivantes :

- la gouvernance corporative
- l'orientation et formation du conseil d'administration
- la planification de la relève
- l'évaluation du rendement et de la rémunération du chef de la direction
- les communications avec les intervenants

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS

Le conseil d'administration de la SADM a tenu cinq réunions régulières en 2021, dont l'une était la réunion de planification stratégique. Le conseil d'administration a également tenu quatre réunions spéciales en 2021. Le comité Finances et audit et le comité Gouvernance et ressources humaines se sont tous deux réunis à quatre reprises. Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux séances.

Administrateurs	Réunions du conseil d'administration (5)	Réunions spéciales du conseil d'administration (4)	Réunions du comité Finances et audit (4)	Réunions du comité Gouvernance et ressources humaines (4)
Robert Jones	5/5	4/4	4/4	–
Myron Pawlowsky	5/5	4/4	4/4	–
Michael Swistun	4/5	4/4	–	4/4
Fernand Vermette	5/5	4/4	4/4	–
Dale Ward	5/5	4/4	–	4/4
Mabel Wieler	5/5	4/4	4/4	–
John Wiens	5/5	3/4	–	4/4



RAPPORT DE GESTION

MANDAT

Notre mission et notre vision, combinées aux valeurs de la société, nous permettent de concentrer nos efforts sur la réalisation du mandat qui nous est confié. Comme prescrit par la Loi du Manitoba, le mandat de la SADM consiste à :

- garantir les dépôts effectués dans la caisse et les credit unions
- promouvoir l'établissement de pratiques commerciales saines au sein de la caisse et des credit unions, afin de les mettre à l'abri des pertes financières
- s'assurer que la caisse et les credit unions exercent leurs activités selon ces pratiques commerciales saines

Le chef de la direction planifie, communique et met en œuvre les mesures prises par l'organisme pour se conformer à l'orientation stratégique du conseil d'administration.



L'ÉQUIPE DE LA HAUTE DIRECTION ET DE LA GESTION

LA HAUTE DIRECTION

Vernon MacNeill

Chef de la direction

Ray Braun

Chef de la direction des risques

Joe Nowicky

Chef des finances

LA GESTION

Gabrielle Marrin

Directrice, surveillance

Sandra Morrison

Directrice, examen

Alli Funk

Directrice, gouvernance et
ressources humaines

NORMES DES PRATIQUES COMMERCIALES SAINES

Les normes de pratiques commerciales saines (les normes) consistent en un ensemble de principes selon lesquels la SADM se conduit et exerce sa propre gestion de manière prudente, efficace et appropriée.

Les quatre normes de la SADM sont les suivantes :

1. **Gouvernance corporative**
La SADM doit diriger, surveiller et gérer efficacement ses activités commerciales, en ayant comme objectifs le rendement, l'imputabilité et l'intégrité.
2. **Gestion stratégique**
La SADM doit s'assurer que les activités commerciales sont dûment planifiées, exécutées et surveillées.
3. **Gestion des risques**
La SADM doit avoir établi une approche approfondie pour déterminer, gérer et contrôler les risques associés à son entreprise et à ses activités.
4. **Structure de contrôle interne**
La SADM doit établir et maintenir des contrôles internes efficaces et veiller à ce que ces contrôles soient évalués et validés régulièrement.

GESTION DES RISQUES

La SADM utilise un cadre officiel de gestion des risques de l'entreprise (GRE) pour définir, évaluer et gérer les risques inhérents à notre environnement opérationnel.

Voici les étapes distinctes qui composent la GRE :

- **Identification du risque** – définition des grandes catégories de risque et des principaux risques inhérents dans chaque catégorie
- **Mesures d'atténuation courantes** – définition et évaluation de l'efficacité des stratégies de gestion du risque actuellement en place
- **Risque résiduel** – définition du risque résiduel, compte tenu des risques inhérents et stratégies de l'atténuation du risque actuellement en place, en fonction de la probabilité et de l'incidence
- **Tolérance au risque de la SADM** – détermination du niveau de risque que la SADM est prête à assumer ou qu'elle considère acceptable
- **Profil des risques détaillé** – consolidation de tous les principaux risques résiduels sous forme de carte, compte tenu du niveau de tolérance au risque accepté par la SADM
- **Gestion des risques et surveillance** – définition et mise en œuvre de stratégies de gestion du risque visant à éviter, à accepter, à transférer ou à atténuer les principaux risques résiduels équivalents ou supérieurs au niveau de tolérance accepté par la SADM, en plus de l'évaluation continue de l'efficacité des stratégies de gestion du risque visant à maîtriser les principaux risques auxquels est exposée la SADM

TABLE DES MATIÈRES



PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉALISATION

Pour s'acquitter de son mandat, le plan d'affaires 2021 de la SADM a réaffirmé trois stratégies de base. Pour soutenir ces stratégies, diverses initiatives stratégiques ont été définies pour la mise en œuvre au cours de l'exercice. Le tableau suivant résume les stratégies de base et les résultats pour l'année, ainsi que les principales initiatives prévues pour le prochain exercice.

Stratégie d'entreprise no 1

Prévention

La SADM dirige ses efforts de prévention dans les systèmes par la distribution des normes de pratiques commerciales saines (normes), basées sur les meilleures pratiques de l'industrie, et des documents d'orientation interprétatifs sur les problèmes opérationnels critiques dans les normes. Les cadres d'examen et de surveillance tiennent compte de la nature distinctive de la caisse et de chacune des credit unions et favorisent leur autonomie, tout en les encourageant à atténuer le risque de manière proactive au sein des institutions afin de réduire le plus possible la demande de protection des dépôts.

Résultats en 2021

Projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions

La loi a été adoptée en 2021. Dès sa proclamation, la SADM deviendra l'organisme de contrôle prudentiel de la CUCM, et publiera les normes qui régissent la CUCM, la caisse et les credit unions. En vue de la proclamation, la SADM :

- a collaboré avec les intervenants pour élaborer des normes prudentielles régissant la CUCM et les processus opérationnels internes nécessaires à la surveillance;
- a créé de nouvelles normes de pratiques commerciales saines pour la caisse et les *credit unions*;
- a mis à jour le guide d'interprétation sur les pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de gestion stratégique, afin d'améliorer l'adhésion de la caisse et des *credit unions* du Manitoba aux normes de pratiques commerciales saines. Ce cadre sera publié peu avant la proclamation.

Conformité à la Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation – Divulgence publique

La SADM a commencé son examen de la documentation réglementaire et du support de publication, afin d'assurer la conformité à la Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation.

Principales initiatives prévues pour 2022

Projet de loi 22, Loi modifiant la Loi sur les caisses populaires et les credit unions

La législation devant être promulguée en 2022, la SADM :

- poursuivra son travail avec les intervenants pour finaliser son rôle de surveillance de la CUCM;
- mènera des consultations auprès des intervenants du secteur pour discuter des éventuels changements à apporter au cadre de surveillance de la caisse et des credit unions (par ex. aux normes de liquidité et d'investissement).

Conformité à la Loi sur la responsabilisation en matière de réglementation – Divulgence publique

La collaboration avec le gouvernement pour assurer le respect de cette loi se poursuit.

Harmonisation avec le gouvernement

S'assurer que les politiques et les processus de la SADM dans les domaines suivants sont complets et alignés sur ceux du gouvernement provincial :

- fusions de caisse ou des *credit unions*;
- institutions financières d'importance systémique; et,
- continuité avec le gouvernement fédéral.

PRINCIPALES INITIATIVES ET RÉALISATION

TABLE DES MATIÈRES

Stratégie d'entreprise no 2

Excellence institutionnelle

La SADM remplira le mandat que lui confère la Loi par la mobilisation d'une équipe spéciale d'un personnel compétents, l'utilisation d'un ensemble d'outils et de ressources permettant de répondre efficacement aux besoins des principaux intervenants, tout en veillant à ce que ses opérations soutiennent les stratégies clés. Ces efforts seront déployés avec précaution afin d'atteindre les résultats recherchés.

Résultats en 2021

Systèmes d'information de gestion

Le SADM a achevé sa transition vers de nouvelles plateformes technologiques de base, rehaussant ainsi ses capacités de surveillance et d'analyse.

Audit interne

La SADM a examiné ses opérations et son environnement :

- pour s'assurer que les fonctions essentielles de l'organisation demeurent dans le champ d'application du cadre d'audit interne;
- pour veiller à ce que les processus de contrôle interne soient alignés sur les meilleures pratiques en vigueur.

Planification des scénarios

La SADM a élaboré des scénarios à long terme portant sur son environnement opérationnel, afin de s'aider à se positionner stratégiquement et à remplir sa mission.

Plan stratégique en matière de TI

Le SADM a élaboré une réponse stratégique aux conclusions des évaluations internes et indépendantes exhaustives de l'infrastructure informatique et des processus de gestion des risques.

Principales initiatives prévues pour 2022

Examen de la structure de surveillance réglementaire

S'assurer que les ressources consacrées à la surveillance réglementaire sont alignées avec la mission de la SADM, en tenant compte des tendances au sein des systèmes du Manitoba et de leur environnement opérationnel.

Audit interne

Entrée en vigueur d'un nouveau plan pluriannuel, garantissant que les fonctions essentielles de l'organisation sont alignées sur les meilleures pratiques et que les risques associés sont raisonnablement bien gérés.

Plan stratégique en matière de TI

Améliorer l'infrastructure informatique et les processus de gestion du risque de la SADM, en prenant appui sur le plan élaboré en 2021 pour améliorer le cadre informatique de la SADM dans les domaines suivants :

- cybersécurité informatique;
- modernisation de l'infrastructure;
- excellence opérationnelle; et,
- analyse des données.

Stratégie d'entreprise no 3

Protection des dépôts

La SADM a recours aux meilleures pratiques internationales pour remplir son mandat de protéger les dépôts de la caisse et des credit unions du Manitoba. Pour minimiser les risques, la SADM s'est dotée de cadres exhaustifs en matière de réglementation et d'intervention qui favorisent une gestion efficace et la résolution des crises ainsi que la mise en œuvre de stratégies de remboursement. La SADM est dotée d'un fonds de garantie suffisamment garni et diversifié qui lui permet d'atténuer les risques éventuels et lui procure un flux de rentrées pour contrebalancer ses coûts opérationnels.

Résultats en 2021

Préparation d'un accord de prêt d'urgence

La SADM a continué de collaborer avec la Banque du Canada et la CUCM pour s'assurer que le Manitoba est admissible aux facilités de prêt de la Banque du Canada en cas de crise de liquidité nécessitant des mesures d'urgence.

Gestion et intervention de crise

La SADM a commencé à structurer sa stratégie de communication et son plan d'intervention opérationnelle, en appui à ses politiques en matière de surveillance et de règlement.

Principales initiatives prévues pour 2022

Préparation d'un accord de prêt d'urgence

Poursuite des travaux menés en 2021.

Gestion et intervention de crise

Achèvement des travaux entrepris en 2021.

La suffisance du fonds de garantie

Évaluer la suffisance de la taille du fonds de garantie dans de nombreux scénarios et confirmer sa pertinence adéquate.

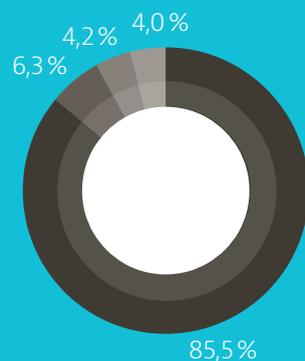


APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SADM

Au 31 décembre 2021, le total des actifs s'établissait à 436,8 millions de dollars. L'augmentation de 31,6 millions de dollars, ou 7,8 % par rapport à 2020, est due en grande partie au résultat global. Notre portefeuille de placement, qui représente 98 % de nos actifs, est principalement investi dans des bons du Trésor, obligations d'état et des obligations de sociétés. La SADM investit dans des catégories d'actifs supplémentaires pour diversifier l'exposition aux risques au portefeuille et pour améliorer le rendement des placements. Les graphiques suivants démontrent la composition du portefeuille de placement.

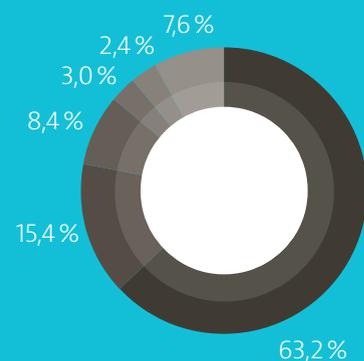
TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DES CATÉGORIES D'ACTIFS



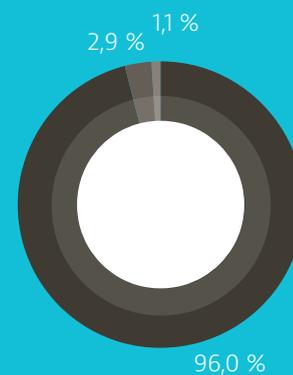
Titre à revenu fixe canadiens	85,5 %
Actions canadiennes	6,3 %
Immobilier canadien	4,2 %
Actions étrangères	4,0 %

PROFIL DES SECTEURS



Gouvernement	63,2 %
Financiers	15,4 %
Immobilier	8,4 %
Énergie	3,0 %
Industriel	2,4 %
Autres	7,6 %

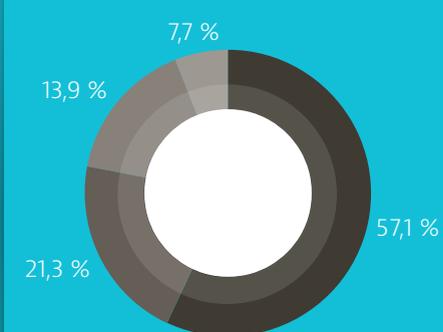
PROFIL GÉOGRAPHIQUE



Canada	96,0 %
États-Unis	2,9 %
International	1,1 %

PROFIL DES NOTATIONS

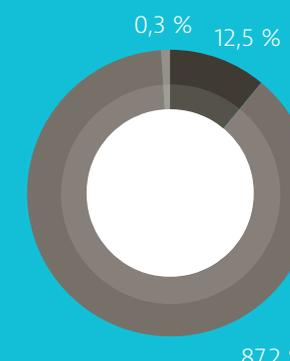
(excluant les capitaux propres et les fonds immobiliers)



AAA	57,1 %
AA	21,3 %
A	13,9 %
BBB	7,7 %

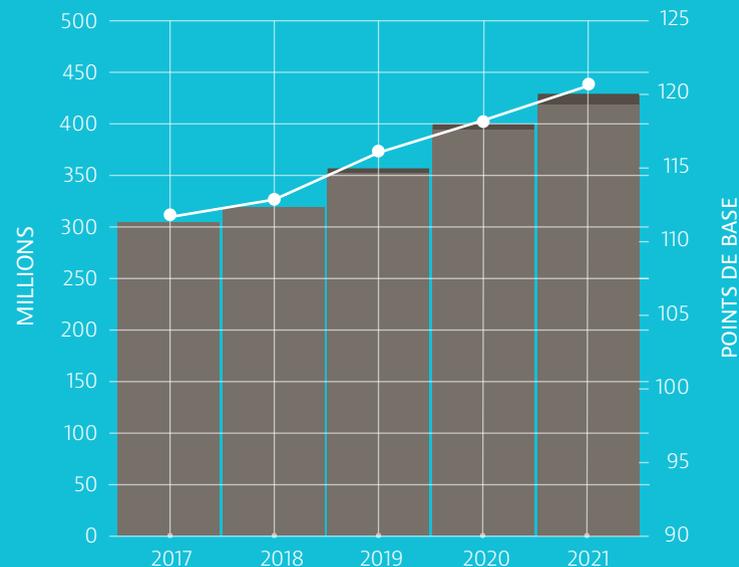
PROFIL DE LA DURÉE

(excluant les capitaux propres et les fonds immobiliers)



Moins de un an	12,5 %
Un an à cinq ans	87,2 %
Cinq à dix ans	0,3 %

APERÇU DÉS RESULTATS FINANCIERS DE LA SADM



- Bénéfices non distribués
- CAERG
- Points de base des dépôts des systèmes

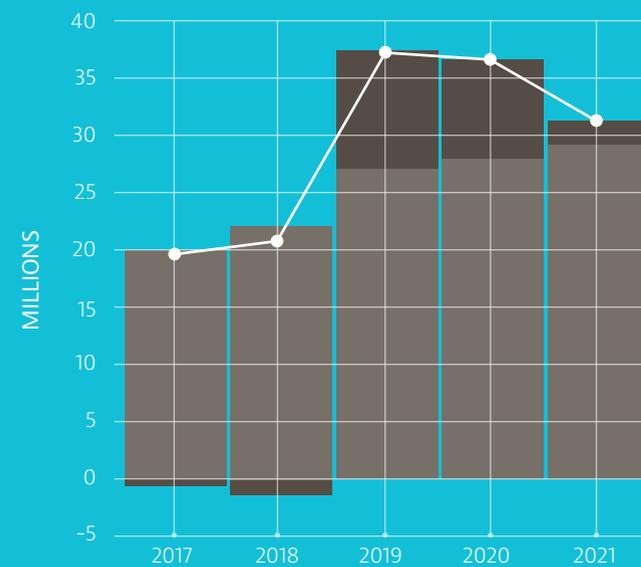
LA POSITION EN CAPITAUX PROPRES

Le capital propre de la SADM, totalisant 433,7 millions de dollars à la fin de l'exercice, se compose des bénéfices non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global (CAERG). Aussi appelé le fonds de garantie, il représente les ressources financières internes disponibles pour la protection des systèmes de la caisse et des credit unions du Manitoba.

Les bénéfices non distribués correspondent au résultat net de la SADM accumulé au fil du temps. À la fin de l'exercice, les bénéfices non distribués totalisaient 418,8 millions de dollars, soit une hausse de 30,9 millions de dollars ou de 8,0 % par rapport à 2020. Cette augmentation est attribuable au résultat net annuel découlant des opérations régulières.

Le CAERG représente le cumul des gains et des pertes non réalisés, déterminé par les fluctuations de la juste valeur marchande du portefeuille de placement. À la fin de l'exercice, le CAERG affichait une perte non réalisée de 14,8 millions de dollars, net d'impôt différé.

Lorsque le CAERG est ajouté aux bénéfices non distribués, le total de la position en capitaux propres en dollars absolus, par rapport aux dépôts de la caisse et des credit unions, correspond à la juste valeur marchande de notre fonds de garantie. À la fin de l'exercice, le total des capitaux propres était de 120,0 points de base des dépôts des systèmes.

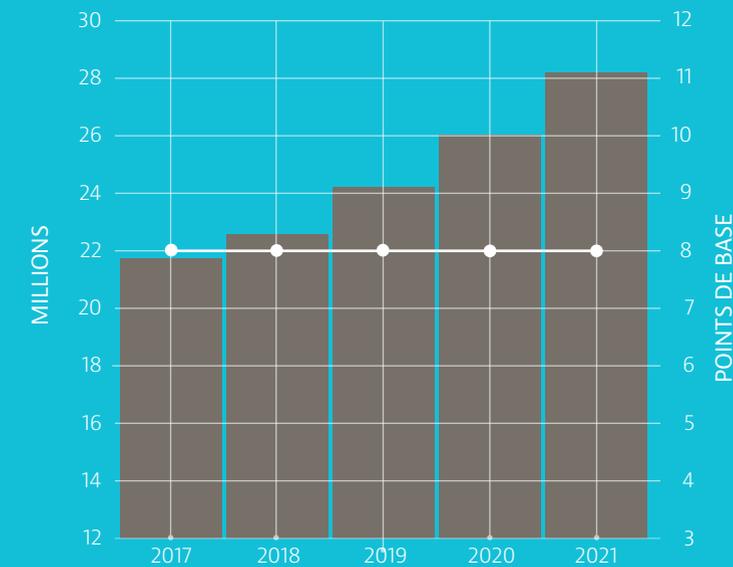


- Résultat net
- Autres éléments du résultat global
- Résultat global

RÉSULTAT GLOBAL

Le résultat global se compose du revenu total au cours de l'exercice pour la SADM. Le résultat net est dérivé des opérations régulières. Les autres éléments du résultat global sont dérivés des variations non-réalisées de la juste valeur marchande du portefeuille de placement et des gains ou des pertes des instruments de capitaux propres. Le résultat global pour l'exercice totalise 31,6 millions de dollars.

Les revenus pour l'exercice ont atteint 35,2 millions de dollars, compensés par des dépenses d'exploitation ainsi que les impôts de 5,3 millions de dollars, pour un revenu net de 29,9 millions de dollars. Les autres éléments du résultat global ont atteint 1,7 millions de dollars, net d'impôt.

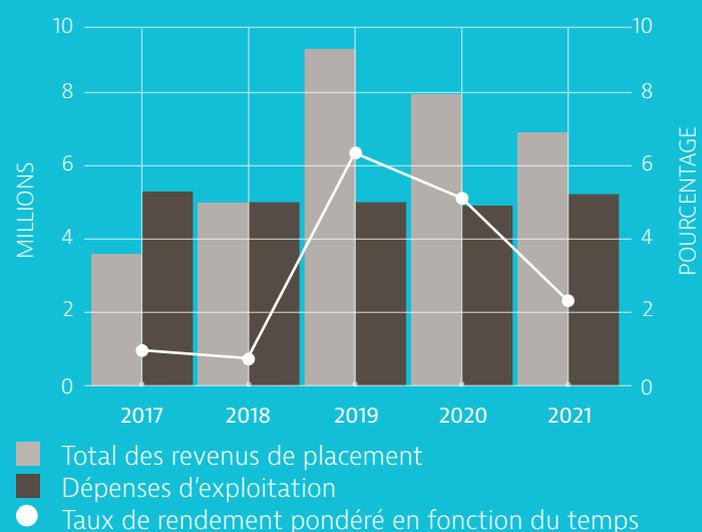


- Prélèvements
- Taux de prélèvement (point de base de la moyenne des dépôts des systèmes)

PRÉLÈVEMENTS

La SADM exige que la caisse et les credit unions au Manitoba, versent des prélèvements trimestriels afin de maintenir le fonds de garantie. Celui-ci a pour fonction de compenser l'insuffisance de fonds de la caisse et des credit unions en vue de rembourser les déposants en cas de défaut. En 2021, la SADM a exigé un taux annualisé de 8,0 points de base sur la moyenne des dépôts des systèmes, générant des revenus de 28,4 millions de dollars.

APERÇU DÉS RESULTATS FINANCIERS DE LA SADM

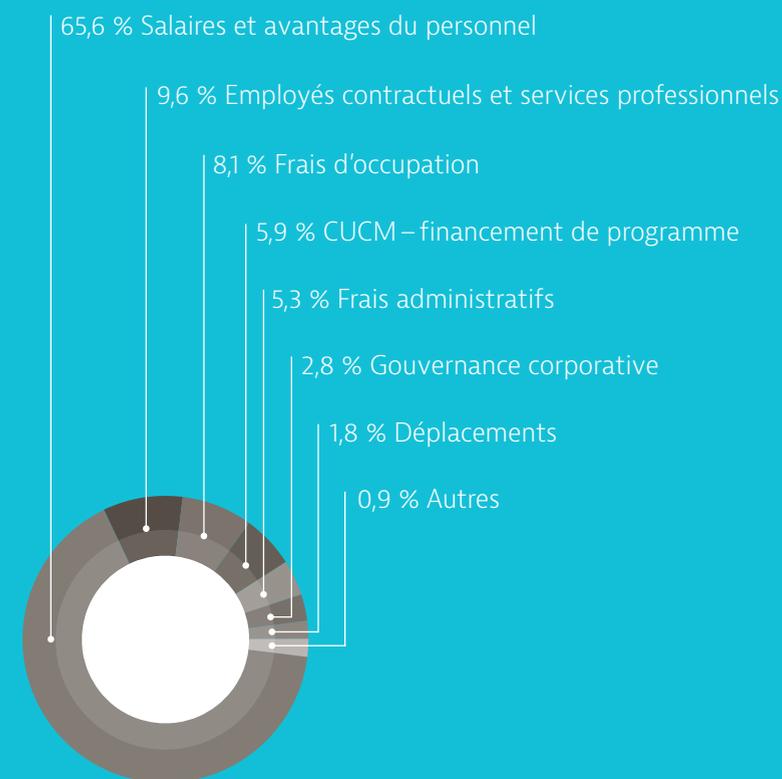


REVENUS DE PLACEMENT

La SADM gagne des revenus sur ses placements au moyen des revenus d'intérêts et des gains / pertes sur les ventes de placements et de devises. Les revenus de placement totaux se sont élevés à 6,8 millions de dollars, composés de produits d'intérêt et de dividende au montant de 5,9 millions de dollars, des pertes sur les ventes des placements de 1,1 million de dollars, attribuables au rééquilibrage du portefeuille dans un environnement de baisse de rendement et d'augmentation de capitaux propres, et des pertes de change de 0,2 million de dollars en raison des frais de couverture de l'exposition aux devises étrangères. Les revenus de placement servent à compenser les dépenses d'exploitation et à alléger le taux de prélèvement exigé pour maintenir le fonds de garantie.

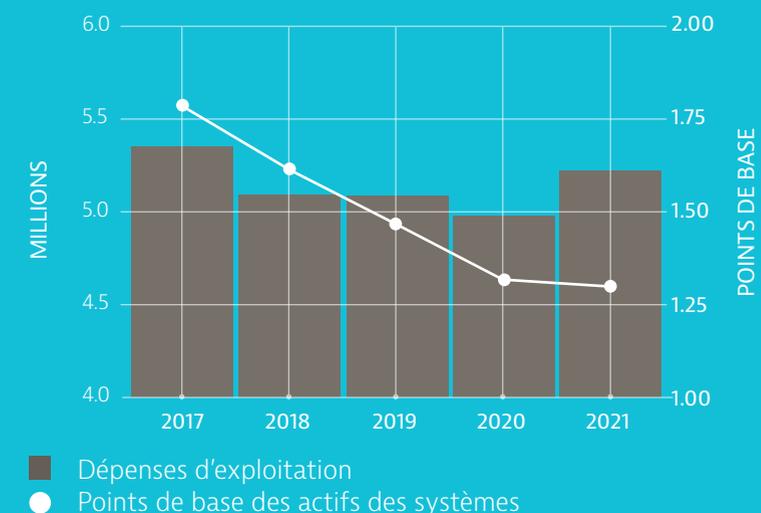
Les revenus de placement ont diminué en 2021 en raison de la baisse des revenus d'intérêts et de dividendes dans un environnement de rendement en baisse, ainsi que des gains moins importants en 2020, lorsque nous avons constaté des mouvements plus substantiels dans la courbe de rendement.

Le rendement total tient compte des revenus de placement indiqués ci-dessus et des gains / pertes non réalisés(e)s sur les placements et des gains / pertes réalisés(e)s sur la vente des instruments de capitaux propres, comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, et est mesuré en tant que taux de rendement pondéré en fonction du temps.



DÉPENSES D'EXPLOITATION

La SADM engage des dépenses d'exploitation pour remplir le mandat que lui confie la Loi. Pour l'exercice 2021, le total des dépenses d'exploitation s'élève à 5,2 millions de dollars, une augmentation de 0,2 million de dollars par rapport à 2020. L'augmentation était due aux préparatifs des modifications législatives en attente, à l'élargissement de la portée de la SADM pour superviser la CUCM, ainsi qu'aux ajustements normaux des salaires et des avantages sociaux.

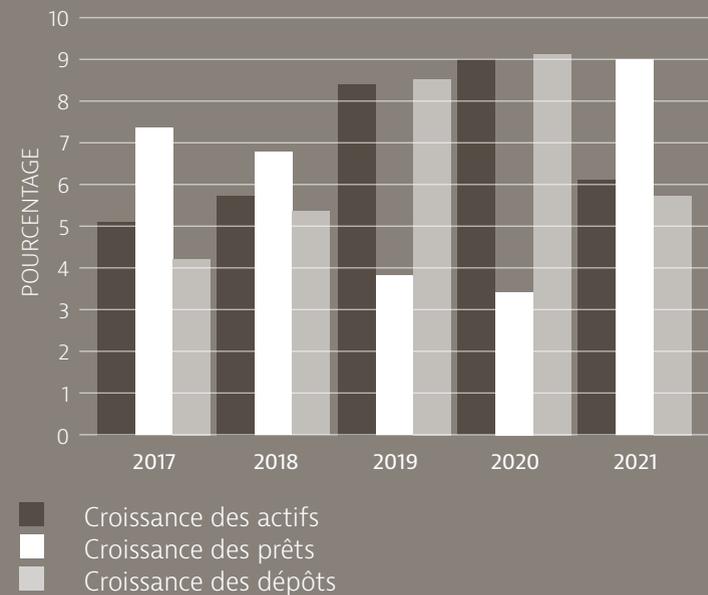


TENDANCES

La SADM s'engage à contrôler les dépenses. En dollars absolus, les dépenses sont restées stables au cours des cinq dernières années, en grande partie grâce à un effort concerté pour contrôler les coûts grâce à la restructuration et à des gains d'efficacité, et aux initiatives d'économies dirigées par le gouvernement en réponse à l'impact financier de la COVID-19. Par rapport aux actifs des systèmes, les dépenses ont diminué au cours des cinq dernières années, passant de 1,78 point de base à 1,30 point de base.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES SYSTÈMES

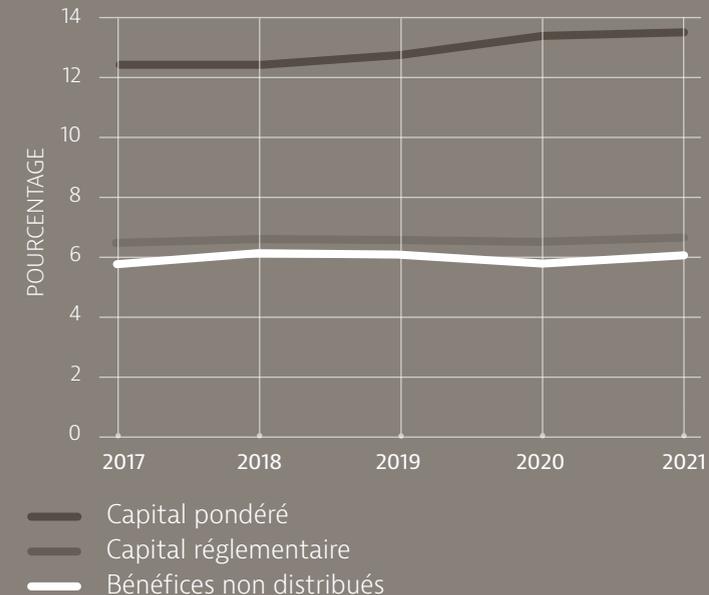
TABLE DES MATIÈRES



CROISSANCE

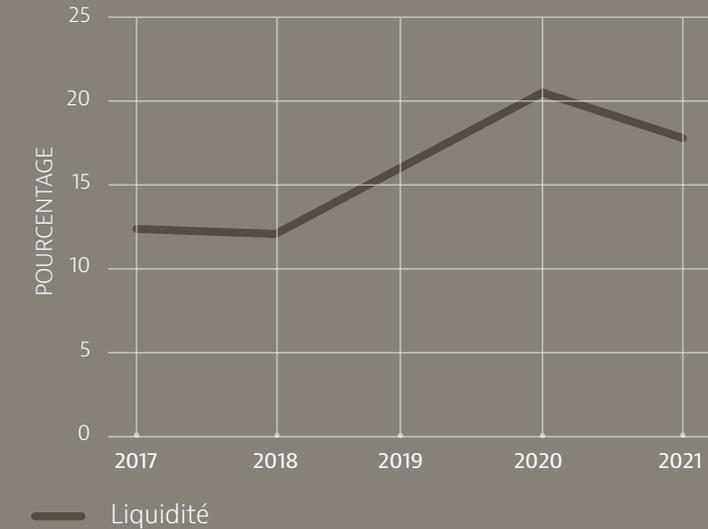
La croissance des actifs et des dépôts a diminué en 2021 pour atteindre 6,1 % et 5,8 % respectivement. La croissance des prêts a augmenté considérablement au cours de l'année dernière, après plusieurs années consécutives d'une croissance en baisse.

Les actifs des systèmes étaient 39,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice tandis que les dépôts et les prêts ont totalisé 36,1 milliards de dollars et 32,2 milliards de dollars respectivement.



CAPITAL

Le capital réglementaire et les bénéfices non distribués ont augmenté à 6,6 % et 6,1 % respectivement, tandis que la croissance des actifs s'est rapprochée des normes et la rentabilité a augmenté. Le capital pondéré a augmenté de 13,39 % à 13,51 %.

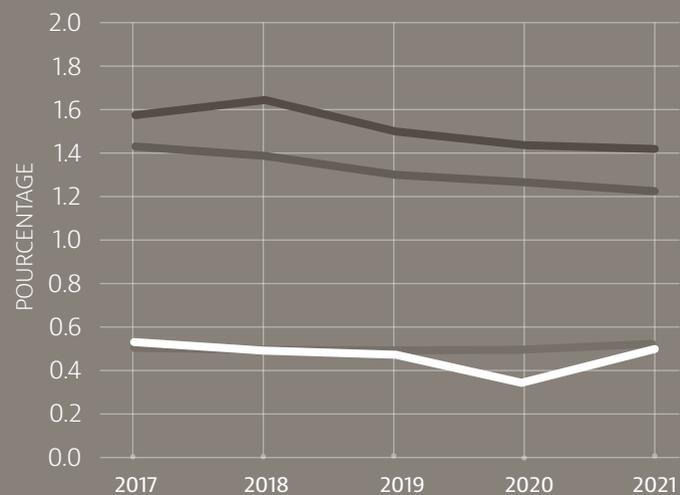


LIQUIDITÉ

La liquidité a continué de dépasser les niveaux historiques, mais a diminué à 18,0 % par rapport à l'année précédente, même que la croissance des prêts ayant dépassé la croissance des dépôts.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DES SYSTÈMES

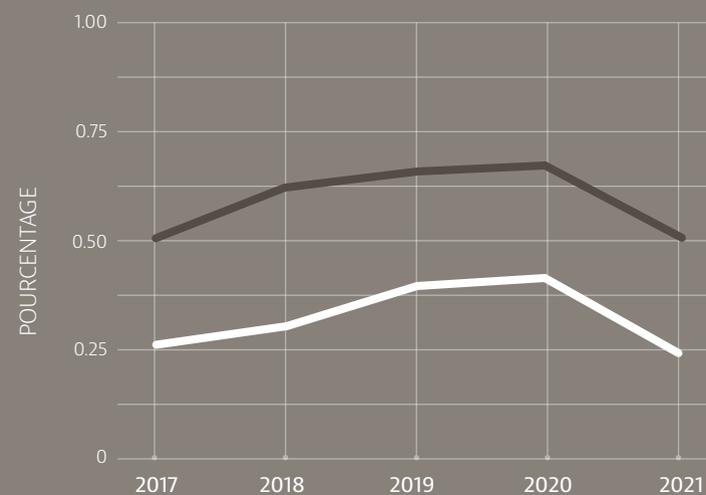
TABLE DES MATIÈRES



- Marge financière brute
- Dépenses d'exploitation brutes
- Autres revenus
- Résultat global

RENTABILITÉ

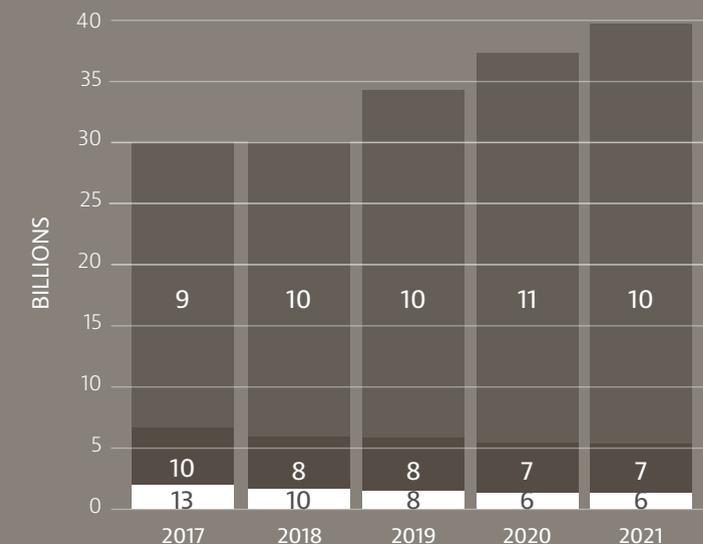
La marge financière brute a été légèrement inférieure à celle de l'année précédente, chutant à 1,42 %. Le taux préférentiel est demeuré inchangé en 2021 après plusieurs réductions de taux en 2020 en réponse à la pandémie mondiale. Les dépenses d'exploitation brutes ont encore diminué à 1,21 %, tandis que les autres revenus ont légèrement augmenté à 0,50 %. Le résultat global a augmenté à 0,49 % en partie en raison d'une diminution significative des provisions pour prêts douteux.



- Plus de 30 jours
- Plus de 90 jours

DÉLINQUANCE

La délinquance moyenne sur les prêts de 30 et 90 jours a nettement diminué en 2021 pour s'établir à 0,38 % et 0,24 %. La délinquance demeure faible par rapport aux normes de l'industrie et continue d'être étroitement évaluée pour des signes de stress.



- moins de 250 millions de \$
- 250 millions à 1 milliard de \$
- plus de 1 milliard de \$

PROFIL DES SYSTÈMES PAR TAILLE DES ACTIFS ET NOMBRE D'INSTITUTIONS

Le nombre total d'institutions a réduit à 23, à la suite d'une fusion en 2021.

UN RÉSEAU VIGOUREUX

TABLE DES MATIÈRES

La SADM réglemente et garantit les dépôts du vigoureux réseau d'une caisse et de 22 credit unions.

LA CAISSE ET LES CREDIT UNIONS AU MANITOBA

Access Credit Union
Amaranth Credit Union
Assiniboine Credit Union
Belgian-Alliance Credit Union
Caisse Groupe Financier
Cambrian Credit Union
Carpathia Credit Union
Casera Credit Union
Compass Credit Union
Entegra Credit Union
Flin Flon Credit Union
Fusion Credit Union

Me-Dian Credit Union
Niverville Credit Union
Noventis Credit Union
Rosenort Credit Union
Steinbach Credit Union
Stride Credit Union
Sunova Credit Union
Sunrise Credit Union
Swan Valley Credit Union
Westoba Credit Union
Winnipeg Police Credit Union

Les divisions virtuelles sont identifiées ci-dessous, et chacune est liée à sa credit union.

DIVISIONS VIRTUELLES

AcceleRate Financial (Access)
Achieva Financial (Cambrian)
Casera Financial (Casera)
Hubert Financial (Sunova)
Ideal Savings (Carpathia)
Implicity Financial (Entegra)
MAXA Financial (Westoba)
Outlook Financial (Assiniboine)



États financiers 2021

TABLE DES MATIÈRES

19

Responsabilité de la direction

20

Rapport de l'auditeur indépendant

22

État de la situation financière

23

État du résultat global

24

État des variations des capitaux propres

25

Tableau des flux de trésorerie

26

Notes annexes

51

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public
(protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

États financiers 2021

Responsabilité de la direction

La direction de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM ») est responsable de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers inclus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction conçoit et maintient les systèmes de comptabilité nécessaires et les contrôles internes connexes de manière à fournir l'assurance raisonnable que toutes les opérations sont dûment autorisées, que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée et que les actifs sont protégés.

Le conseil d'administration de la SADM voit à ce que la direction assume ses responsabilités en matière de procédures d'information financière et de systèmes de contrôles internes. Le conseil examine les états financiers avant d'en approuver la publication.

Le comité des finances et d'audit recommande la nomination de l'auditeur externe et passe en revue les conditions de la mission d'audit externe, les honoraires annuels, les plans et l'étendue de l'audit ainsi que les recommandations contenues dans la lettre de recommandation.



Vernon MacNeill, MBA
Chef de la direction



S. Joe Nowicky, CPA, CMA
Chef des finances

États financiers 2021

Rapport de l'auditeur indépendant

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
360, rue Main, bureau 2300
Winnipeg (Manitoba) R3C 3Z3
Canada

Tél. : 204 942-0051
Télec. : 204 947-9390
www.deloitte.ca

Au conseil d'administration de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, et les états du résultat global et des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SADM au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SADM conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SADM à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la SADM ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SADM.

États financiers 2021

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SADM.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SADM à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SADM à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 18 mars 2022

États financiers 2021

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

Aux 31 décembre

2021

2020

ACTIFS

Trésorerie (note 5)	1 178 \$	1 840 \$
Placements (note 6)	427 666	395 532
Montants à recevoir au titre de prélèvements (note 7)	7 240	6 782
Impôt exigible à recouvrer (note 8)	82	95
Actifs d'impôt différé (note 8)	67	63
Autres actifs (note 9)	527	703
	<u>436 760 \$</u>	<u>405 015 \$</u>

PASSIFS

Comptes à payer et dépenses courues (note 10)	924 \$	909 \$
Obligation au titre des prestations définies (note 11)	715	678
Passifs d'impôt différé (note 8)	1 462	1 390
Total du passif	<u>3 101</u>	<u>2 977</u>
Passifs éventuels (note 12)		

CAPITAUX PROPRES

Bénéfices non distribués	418 833	387 922
Cumul des autres éléments du résultat global	14 826	14 116
Total des capitaux propres	<u>433 659</u>	<u>402 038</u>
	<u>436 760 \$</u>	<u>405 015 \$</u>

Approuvé au nom du conseil le 18 mars 2022

**John Wiens**
Président**Robert Jones**
Président du comité Finances et audit

États financiers 2021

État du résultat global

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre	2021	2020
REVENUS		
Prélèvements réguliers (note 13)	28 380 \$	26 058 \$
Revenus de placements (note 13)	6 814	7 955
	<u>35 194</u>	<u>34 013</u>
DÉPENSES		
Dépenses d'exploitation (note 14)	5 169	4 980
RÉSULTAT AVANT IMPÔT SUR LE RÉSULTAT	<u>30 025</u>	<u>29 033</u>
Charge d'impôt sur le résultat (note 8)	172	307
RÉSULTAT NET	<u>29 853</u>	<u>28 726</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits latents sur les instruments de créance à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)	1 840	10 491
Charge d'impôt sur le résultat	(166)	(944)
Profits réalisés sur les instruments de créance à la JVAERG	(1 059)	(1 886)
Charge d'impôt sur le résultat	95	171
Total des éléments pouvant être reclassés	<u>710</u>	<u>7 832</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		
Profits (pertes) réalisés et latents sur les instruments de capitaux propres à la JVAERG	1 162	696
Charge d'impôt sur le résultat	(104)	(63)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	<u>1 058</u>	<u>633</u>
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL, APRÈS IMPÔTS	<u>1 768</u>	<u>8 465</u>
RÉSULTAT GLOBAL	<u>31 621 \$</u>	<u>37 191 \$</u>

États financiers 2021

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars)

	Bénéfices non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
Solde au 1 ^{er} janvier 2020	358 563 \$	6 284 \$	364 847 \$
Résultat net	28 726	-	28 726
Autres éléments du résultat global	-	8 465	8 465
Total du résultat global	28 726	8 465	37 191
Transfert de la réserve de réévaluation à la cession à la JVAERG des instruments de capitaux propres	633	(633)	-
Solde au 31 décembre 2020	387 922 \$	14 116 \$	402 038 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	387 922 \$	14 116 \$	402 038 \$
Résultat net	29 853	-	29 853
Autres éléments du résultat global	-	1 768	1 768
Total du résultat global	29 853	1 768	31 621
Transfert de la réserve de réévaluation à la cession à la JVAERG des instruments de capitaux propres	1 058	(1 058)	-
Solde au 31 décembre 2021	418 833 \$	14 826 \$	433 659 \$

États financiers 2021

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercices clos les 31 décembre	2021	2020
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Résultat net	29 853 \$	28 726 \$
Charge (économie) sans effet sur la trésorerie – actifs d'impôt différé	(4)	(8)
Charge sans effet sur la trésorerie – amortissement	225	239
Perte (reprise) de valeur nette des placements	12	9
Augmentation nette du montant à recevoir au titre de prélèvements	(458)	(567)
Diminution nette des frais payés d'avance	3	6
Augmentation nette de l'impôt net exigible à recouvrer	(13)	(297)
Augmentation nette des comptes à payer et dépenses courues	15	134
Augmentation nette de l'obligation au titre des prestations définies	37	6
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	29 670	28 248
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation nette des placements, déduction faite des passifs d'impôt différé	(30 092)	(28 204)
Achat d'immobilisations corporelles, déduction faite du revenu de la cession	(52)	(60)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(30 144)	(28 144)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Paiement de capital sur les obligations locatives	(188)	(173)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	(188)	(173)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE	(662)	(69)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 840	1 909
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	1 178 \$	1 840 \$
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Impôt sur le résultat payé	162 \$	418 \$

États financiers 2021

Notes annexes

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

1 Nature des activités

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM ») est une société d'assurance-dépôts établie en vertu de la *Loi sur les caisses populaires et les credit unions* du Manitoba (la « Loi »). Pour l'ensemble des activités opérationnelles qu'elle exerce, la SADM vise à atteindre les objectifs prescrits par la *Loi* qui sont indiqués ci-dessous :

- garantir les dépôts effectués dans les credit unions et les caisses populaires du Manitoba (ci-dessous les « credit unions »)
- promouvoir l'élaboration de pratiques commerciales saines pour les credit unions dans le but de les protéger contre les pertes financières
- s'assurer que les credit unions mettent en œuvre ces pratiques commerciales saines

Sans limiter la portée générale de ce qui précède, la SADM doit faire toutes les choses qui peuvent être nécessaires afin que les credit unions satisfassent aux demandes de retrait de dépôts des déposants. Le siège social de la SADM est situé au 200, avenue Graham, bureau 390, Winnipeg (Manitoba) Canada.

2 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 18 mars 2022.

3 Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de façon uniforme pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers conformément aux IFRS.

a) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers désignés comme étant évalués à la JVAERG, lesquels sont évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière.

b) Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse ainsi que les soldes de dépôts à vue et de comptes chèques auprès de la Credit Union Central of Manitoba (la « CUCM ») et de banques à charte.

États financiers 2021

c) Prélèvements réguliers, cotisations spéciales et remboursements au titre d'un soutien financier

Les prélèvements réguliers, les cotisations spéciales et les remboursements au titre d'un soutien financier d'une credit union sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Les prélèvements réguliers, les cotisations spéciales et les remboursements au titre d'un soutien financier d'une credit union sont comptabilisés comme suit :

- Les prélèvements réguliers des credit unions sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les prélèvements réguliers sont déterminés trimestriellement et comptabilisés mensuellement. Les paiements des credit unions sont reçus trimestriellement.
- Les cotisations spéciales sont comptabilisées lorsqu'elles sont gagnées. Les cotisations spéciales sont imposées uniquement si, de l'avis du conseil de la SADM, le fonds de garantie est déprécié ou sur le point de l'être.
- Les remboursements au titre d'un soutien financier sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

d) Actifs financiers

Tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière et sont ultérieurement classés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), à la JVAERG ou au coût amorti en fonction de l'évaluation par la SADM du modèle économique au moyen duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Les actifs financiers peuvent uniquement être reclassés lorsqu'il y a eu un changement au modèle économique au moyen duquel ils sont gérés. Ces reclassements sont appliqués de façon prospective.

i. Classement

Trésorerie	Coût amorti
Placements en titres à revenu fixe	JVAERG (instruments de créance)
Placements en titres de capitaux propres	JVAERG (instruments de capitaux propres)
Actifs dérivés	JVRN
Montants à recevoir au titre de prélèvements	Coût amorti

ii. Coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers et de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que ces flux de trésorerie sont composés uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts. Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la perte de valeur. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans les revenus de placements en appliquant le taux d'intérêt effectif.

iii. Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les instruments de créance qui remplissent les conditions suivantes sont mesurés à la JVAERG :

- l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et

États financiers 2021

- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates déterminées, à des flux de trésorerie constitués uniquement de remboursements de principal et de versements d'intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont irrévocablement désignés comme étant évalués à la JVAERG.

Les actifs financiers évalués à la JVAERG sont comptabilisés à la juste valeur avec les profits et les pertes latents comptabilisés dans l'état du résultat global, après impôts. Le cumul des autres éléments du résultat global fait partie des capitaux propres de la SADM.

Les profits ou les pertes réalisés accumulés sur les placements en titres à revenu fixe sont transférés des autres éléments du résultat global au résultat net. Les profits ou les pertes réalisés accumulés sur les placements en titres à capitaux propres sont transférés directement des autres éléments du résultat global aux bénéfices non distribués, sans être comptabilisés en résultat net.

Les intérêts sur les placements en titres à revenu fixe portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés dans les revenus de placements.

Les dividendes sur les placements en titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les revenus de placements lors de la déclaration.

iv. Juste valeur par le biais du résultat net

Tous les actifs financiers non évalués au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN. Un actif financier qui serait autrement évalué au coût amorti ou à la JVAERG peut être désigné comme à la JVRN par un choix irrévocable si cela élimine ou réduit sensiblement une non-concordance comptable. Les profits et pertes latents et réalisés, les dividendes déclarés et les revenus d'intérêts sur ces actifs financiers sont comptabilisés dans les revenus de placements.

v. Dépréciation d'actifs financiers

La SADM comptabilise des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues pour les instruments de créance à la JVAERG ou actif de coût amorti. La correction de valeur pour perte est évaluée sur 12 mois pour les pertes de crédit attendues si les titres de créance détenus à la date de clôture sont de faible risque de crédit. La SADM considère qu'un titre de créance présente un faible risque de crédit lorsque sa notation de risque de crédit est équivalente à la définition de la « qualité d'investissement » universellement reconnue. La perte de crédit attendue est une estimation pondérée par la probabilité des pertes de crédit, mesurée comme la valeur actualisée de tous les déficits de trésorerie possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

La SADM détermine, à chaque date de clôture, si les instruments de créance à la JVAERG ou les actifs de coût amorti sont douteux. Un actif financier est déprécié lorsqu'un ou plusieurs événements qui ont une incidence défavorable sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier se sont produits.

En déterminant si un instrument de créance à la JVAERG ou un actif de coût amorti est déprécié, la SADM tient compte des facteurs suivants :

- l'évaluation de la solvabilité du marché reflétée par les rendements obligataires
- l'évaluation par les agences de notation de la solvabilité
- la capacité de l'émetteur d'accéder aux marchés des capitaux pour l'émission de nouveaux titres d'emprunt
- la probabilité que la dette soit restructurée, entraînant des pertes pour les détenteurs lors de la remise de dette volontaire ou obligatoire.

États financiers 2021

vi. Décomptabilisation des actifs financiers

La SADM ne décomptabilise un actif financier que lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent, ou lorsqu'elle transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété de l'actif à une autre entité. Si la SADM ne transfère, ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété et conserve le contrôle de l'actif transféré, la SADM comptabilise ses droits conservés dans l'actif et un passif connexe pour les montants qu'elle pourrait avoir à payer. Si la SADM conserve la quasi-totalité des risques et des avantages de la propriété d'un actif financier transféré, elle continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise la contrepartie reçue à titre d'emprunt garanti.

e) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, soit à la JVRN, auquel cas ils sont comptabilisés à la juste valeur.

Classement

Comptes à payer et dépenses courues	Coût amorti
Passifs dérivés	JVRN

Les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et incluent tous les passifs financiers, autres que les instruments dérivés.

f) Instruments financiers dérivés

La SADM désigne certains instruments financiers dérivés détenus pour la gestion des risques en tant qu'instruments de couverture de juste valeur dans les relations de couverture qualifiées. Lors de la désignation initiale de la couverture, la SADM documente officiellement la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, y compris l'objectif de gestion des risques et la stratégie de couverture, ainsi que la méthode qui sera utilisée pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La SADM évalue, au début de la relation de couverture et de manière continue, si l'instrument de couverture est censé être très efficace pour compenser les variations de la juste valeur de l'élément couvert respectif au cours de la période pour laquelle la couverture est désignée, et si les résultats réels de chaque couverture se situent dans une fourchette de 80 % à 125 %.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme un instrument de couverture pour couvrir la variation de la juste valeur d'un actif comptabilisé, les variations de la juste valeur du dérivé sont immédiatement comptabilisées en résultat net, ainsi que les variations de la juste valeur de l'élément couvert qui sont attribuables au risque couvert, dans le revenu de placements.

Si le dérivé de couverture expire ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture de juste valeur, ou si la désignation de couverture est révoquée, la comptabilité de couverture est abandonnée de manière prospective.

g) Conversion des monnaies étrangères

Les états financiers de la SADM sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la SADM.

h) Méthode du taux d'intérêt effectif

La SADM utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les revenus d'intérêts ou les dépenses d'intérêts, qui comprennent les coûts de transaction ou les commissions, les primes ou les escomptes gagnés ou engagés liés aux instruments financiers.

États financiers 2021

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument de créance et d'affectation des revenus d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris l'intégralité des commissions et des points payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument de créance ou (le cas échéant) sur une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction pour les actifs financiers classés à la JVAERG, au coût amorti, et les passifs financiers classés au coût amorti, sont déduits de la valeur comptable de l'actif ou du passif et ils sont alors comptabilisés sur la durée de vie attendue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

j) Contrat de location

À la date de passation d'un contrat, la SADM évalue si un contrat est, ou contient un contrat de location. Un contrat est, ou contient un contrat de location si le contrat confère le droit d'utilisation d'un actif déterminé pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. La SADM comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location dans l'état de la situation financière.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué d'après le montant initial de l'obligation locative, ajusté pour tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début du contrat de location, majoré des coûts directs initiaux engagés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout avantage incitatif à la location reçu. L'actif au titre du droit d'utilisation est présenté à la note 9 et est amorti sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation ou la durée du contrat de location, s'il est antérieur, selon la méthode linéaire. La charge d'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation est incluse dans les charges d'exploitation.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas effectués à la date de début du contrat de location, calculée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, du taux d'emprunt marginal de la SADM. En règle générale, la SADM utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. L'obligation locative est évaluée au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et est incluse dans les comptes à payer et dépenses courues. Les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont incluses dans les charges d'exploitation et frais administratifs.

k) Avantages du personnel

i. Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des montants supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées à titre de dépenses au titre des avantages du personnel en résultat net dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel.

États financiers 2021

ii. Régime à prestations définies

Un régime à prestations définies désigne un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. Le régime à prestations définies de la SADM est une allocation de retraite, limitée à une seule obligation future, en proportion du salaire annuel de l'employé. L'obligation nette de la SADM est calculée en estimant le montant des prestations futures accumulées par les employés en contrepartie des services rendus au cours de la période considérée et des périodes antérieures. Ces prestations sont actualisées afin de déterminer leur valeur actuelle. Le taux à appliquer pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi est déterminé en fonction des taux de rendement, à la fin de la période de présentation de l'information financière, du marché des obligations de sociétés de première catégorie. Ce calcul est effectué une fois par année par un actuaire qualifié au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en dépenses à la plus rapprochée des dates suivantes :

- lorsque la SADM constate les coûts de restructuration dans le cadre de la norme comptable internationale (IAS) 37, qui comprennent le paiement des indemnités de cessation d'emploi, ou
- lorsque la SADM ne peut plus retirer l'offre de ces indemnités.

Si les indemnités de cessation d'emploi de travail sont exigibles plus de 12 mois après la date de clôture, elles sont actualisées à leur valeur actuelle.

iii. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont des obligations qui devraient être réglées en totalité dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus. Ces obligations sont évaluées sur une base non actualisée.

l) Provision au titre du soutien financier destiné aux credit unions

La provision au titre du soutien financier destiné aux credit unions est fondée sur les pertes qui pourraient découler d'une fusion, d'une liquidation ou d'une dissolution. Elle est établie en fonction de la probabilité qu'une credit union ait recours à du soutien et en fonction de l'évaluation de l'ensemble des risques liés aux systèmes de cette dernière.

m) Actifs acquis dans le cadre d'une fusion/dissolution de credit unions

Les prêts et les éléments d'actif immobilier acquis dans le cadre de procédures de fusion ou de dissolution sont comptabilisés à la valeur nette de réalisation estimée.

États financiers 2021

n) Imposition

La provision pour impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat net en tant que charge ou économie, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat.

i. Impôt exigible

L'impôt sur le résultat exigible est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du bénéfice comptabilisé dans l'état du résultat global en raison d'éléments de revenus et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. Les passifs d'impôt exigible de la SADM sont évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales, ou à recouvrer de celles-ci en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

ii. Impôt différé

L'impôt différé est l'impôt que l'on s'attend à payer, ou à recouvrer en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les valeurs fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable. Des passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans une filiale, sauf s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé découlant des différences temporaires déductibles générées par de telles participations sont comptabilisés seulement s'il est probable que le bénéfice imposable sera suffisant pour permettre d'utiliser les avantages de la différence temporaire et que la différence temporaire se résorbera dans un avenir prévisible.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et elle est réduite s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre le recouvrement de la totalité ou d'une partie de l'actif.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle le passif sera réglé ou l'actif sera réalisé, en fonction des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la SADM s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et des passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et si la SADM a l'intention de régler simultanément les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

o) Modifications aux méthodes comptables

Aucune norme ou interprétation n'a été adoptée qui ait eu une incidence significative sur les états financiers de la SADM.

États financiers 2021

p) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Aucune norme ou interprétation pouvant avoir une incidence sur les futurs états financiers de la SADM n'a été annoncée.

4 Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitude relative aux estimations

L'application des méthodes comptables de la SADM, qui sont décrites à la note 3, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et les hypothèses sur lesquelles elles reposent se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sur lesquelles elles reposent sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

a) Jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables

Le classement des actifs financiers fait l'objet d'un jugement, ce qui a une incidence significative sur le montant comptabilisé dans les états financiers.

Dans le cadre du classement des actifs financiers de la SADM, il y a évaluation du modèle économique dans lequel les actifs sont détenus et des conditions contractuelles des actifs financiers, à savoir si elles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Il n'y a pas d'autres jugements critiques, à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations que la direction a faites dans le processus d'application des méthodes comptables de la SADM et qui ont l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

b) Sources principales d'incertitude relative aux estimations

Ci-après figurent les hypothèses clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relative aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant.

i. Provision au titre du soutien financier destiné aux credit unions

- Provision individuelle au titre du soutien destiné aux credit unions

La provision individuelle et les éventualités au titre du soutien financier sont comptabilisées conformément aux IFRS. Le processus décrit ci-dessous sera appliqué minimalement sur une base trimestrielle, ou plus souvent, au besoin. L'analyse des credit unions prend en compte ce qui suit :

- le degré de risque de la credit union tel qu'il a été établi par la SADM
- la santé financière de la credit union, notamment la solidité du capital permettant d'absorber les pertes potentielles et les tendances en matière de bénéfice
- la probabilité que l'évaluation des actifs de la credit union soit appropriée

États financiers 2021

- le caractère raisonnable des provisions individuelles et collectives
- les provisions et les éventualités liées aux fusions et autres conventions faisant l'objet d'un soutien

La SADM a déterminé qu'il n'y avait pas lieu de constituer une provision individuelle au titre du soutien destiné aux credit unions.

- Provision collective au titre du soutien destiné aux credit unions

Le montant total de la provision collective au titre du soutien financier se fonde sur des historiques de perte moyens de cinq ans, de dix ans et de vingt ans et sur d'autres composantes, dont l'insuffisance des capitaux, et sur le jugement de la direction en fonction de l'expérience passée et d'autres facteurs.

En outre, la constitution d'une provision collective pourrait être jugée nécessaire selon la meilleure estimation de la SADM du risque global actuel auquel elle est exposée, après évaluation des conditions suivantes :

- les conditions du marché et la conjoncture économique
- l'analyse des credit unions
- l'historique de perte

La SADM a déterminé qu'il n'y avait pas lieu de constituer une provision collective au titre du soutien destiné aux credit unions.

ii. Estimations de la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète les valeurs en vigueur sur le marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix du marché utilisées par la SADM.

La juste valeur des titres négociables et autres placements classés à la JVAERG est déterminée selon les cours du marché, compris dans l'écart acheteur-vendeur, provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La SADM maximise l'utilisation des données observables et limite l'utilisation des données non observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La SADM obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses titres négociables et autres placements, à la date de clôture.

iii. Dépréciation des instruments financiers

L'évaluation pour déterminer si le risque de crédit lié à l'actif financier a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, et les informations prospectives sont intégrées dans l'évaluation de la perte de crédit attendue. Dans sa déclaration de la politique de placement, la SADM exige que la JVAERG pour les instruments de créance soit de la catégorie investissement, avec une notation de crédit supérieure ou égale à la notation BBB. Le risque de crédit augmente de manière significative pour les instruments de créance à la JVAERG inférieurs à la catégorie investissement. Les notations de crédit pour les instruments de créance à la JVAERG sont surveillées quotidiennement.

États financiers 2021

5 Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et dans des comptes courants auprès de la CUCM, de CIBC Mellon et de la Banque Scotia. La trésorerie à la fin de la période de présentation de l'information financière telle qu'elle est présentée dans le tableau des flux de trésorerie peut être rapprochée des éléments connexes de l'état de la situation financière de la façon suivante :

Aux 31 décembre	2021	2020
Fonds en caisse	1	1
CUCM	-	1 035
Banque Scotia	1 064	8
CIBC Mellon	113	796
	<u>1 178</u>	<u>1 840</u>

6 Placements

Les placements comprennent les titres à revenu fixe et les titres de capitaux propres. Un résumé des placements, tels qu'ils figurent dans l'état de la situation financière, est présenté ci-dessous.

Aux 31 décembre	2021	2020
Placements en titres à revenu fixe		
Bons du Trésor	36 939	37 638
Obligations d'État	242 873	264 001
Obligations de sociétés	85 804	39 554
	<u>365 616</u>	<u>341 193</u>

Placements en titres de capitaux propres

Actions canadiennes	17 997	16 344
Fonds d'actions mondiales (déduction faite des contrats de change à terme)	16 923	15 621
Immobilier canadien	27 126	22 370
Actions de Concentra	4	4
	<u>62 050</u>	<u>54 339</u>
	<u>427 666</u>	<u>395 532</u>

7 Montants à recevoir au titre de prélèvements

Les montants à recevoir au titre de prélèvements correspondent aux soldes impayés, dus par les credit unions, pour le quatrième trimestre, ou aux cotisations spéciales, exigées par la SADM. La quasi-totalité des soldes impayés sont recouverts dans un délai de 31 jours suivant la fin de l'exercice.

Aux 31 décembre	2021	2020
Montants à recevoir au titre de prélèvements	<u>7 240</u>	<u>6 782</u>

États financiers 2021

8 Impôt sur le résultat

a) Impôt comptabilisé en résultat net

Exercices clos les 31 décembre	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible pour l'exercice considéré	175	315
Impôt différé		
(Économie) charge d'impôt différé comptabilisée dans l'exercice considéré	(3)	(8)
Total de la charge d'impôt liée aux activités poursuivies	<u>172</u>	<u>307</u>

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la provision pour impôt pour l'exercice et le bénéfice comptable.

Exercices clos les 31 décembre	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Résultat lié aux activités poursuivies	30 025	29 033
Charge d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi	2 702	2 660
Prélèvements non imposables des credit unions	(2 554)	(2 345)
Retenue d'impôts étrangers	24	(8)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée en résultat net	<u>172</u>	<u>307</u>

Le taux d'impôt utilisé pour le rapprochement des résultats de 2021 et de 2020 présenté ci-dessus est le taux d'impôt de 9,0 % et de 9,0 %, respectivement, qui s'applique au bénéfice imposable des sociétés en vertu de la loi fiscale en vigueur au Manitoba.

b) Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Impôt différé		
Réévaluation des profits liés à la juste valeur des actifs financiers à la JVAERG	16 170	14 955
Total de la charge d'impôt différé comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global	<u>1 462</u>	<u>1 390</u>

États financiers 2021

9 Autres actifs

Les autres actifs comprennent les frais payés d'avance, les débiteurs, les prêts aux employés, les actifs au titre du droit d'utilisation, ainsi que les immobilisations corporelles. Un résumé des autres actifs comme le reflète l'état de la situation financière est le suivant :

Aux 31 décembre	2021	2020
Frais payés d'avance	60	63
Prêts aux employés	2	1
Actifs au titre du droit d'utilisation	344	516
Immobilisations corporelles	121	123
	<u>527</u>	<u>703</u>

10 Comptes à payer et dépenses courues

Les comptes à payer comprennent des factures non réglées à des fournisseurs, payables dès la réception. Les comptes d'épargne assurés consistent en des dépôts acquis lors de fusions de credit unions. Les obligations locatives font référence aux obligations envers les fournisseurs en vertu du contrat de location. Les dépenses courues sont des obligations envers les fournisseurs lorsqu'aucune facture n'a été reçue.

Aux 31 décembre	2021	2020
Comptes à payer	47	16
Obligations locatives	363	535
Dépenses courues	514	358
	<u>924</u>	<u>909</u>

11 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

a) Régimes à cotisations définies

La SADM offre deux régimes de retraite à cotisations définies à tout le personnel admissible. Ces régimes sont gérés par la Co-operative Superannuation Society et la Canada Vie, compagnie d'assurance-vie. La SADM doit verser des cotisations équivalentes à celles des employés correspondant à un pourcentage du revenu dans les régimes de retraite. La seule obligation de la SADM à l'égard du régime de retraite consiste à verser les cotisations établies.

La dépense totale de 172 \$ (167 \$ en 2020) comptabilisée dans le compte de résultat représente les cotisations que la SADM doit verser dans ces régimes aux taux précisés en vertu des dispositions des régimes. Au 31 décembre 2021, toutes les cotisations exigibles pour les exercices 2021 et 2020 avaient été versées dans les régimes.

b) Régime à prestations définies

La SADM offre un régime de retraite à prestations définies non capitalisé, appelé « allocation de retraite », à tout le personnel admissible. En vertu du régime, le personnel a le droit, une seule fois, de recevoir des prestations de retraite représentant entre 17 % et 50 % du dernier salaire touché à l'atteinte de l'âge minimum de la retraite, soit 55 ans. Aucun autre avantage postérieur au départ à la retraite n'est offert au personnel.

États financiers 2021

Cet avantage est auto-assuré par la SADM. L'avantage existe en dehors du cadre de la législation provinciale et fédérale et n'est assujéti à aucun cadre de réglementation. La responsabilité de la gouvernance de la prestation incombe uniquement à la SADM.

Les risques associés à la prestation sont strictement de nature financière et découlent principalement de la concentration de groupes d'âge d'employés. Les évaluations actuelles ne démontrent aucune concentration de groupes d'âge au 31 décembre 2021.

La plus récente évaluation actuarielle de l'obligation au titre des prestations définies a été effectuée en novembre 2021 par Eckler ltée. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies et le coût connexe des services rendus au cours de l'exercice et des services passés ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les principales hypothèses utilisées aux fins des évaluations actuarielles sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2021	2020
Taux d'actualisation	2,95 %	2,50 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,75 %	2,75 %
Âge de la retraite hypothétique	62	62

Les montants comptabilisés en résultat net à l'égard de ce régime à prestations définies sont les suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44	56
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés dans l'exercice	(24)	20
Coût financier	17	17
	<u>37</u>	<u>93</u>

Les gains et pertes actuariels et les coûts des services, y compris les réductions et les règlements, sont comptabilisés immédiatement en résultat net et constatés dans les salaires et les avantages du personnel dans le tableau des dépenses d'exploitation.

Le montant découlant de l'obligation de la SADM au titre de son régime à prestations définies, qui est inclus dans l'état de la situation financière, correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies non capitalisées.

Le tableau suivant présente les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies de la période considérée.

Exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture	678	599
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44	56
(Gains actuariels) pertes actuarielles comptabilisés dans l'exercice	(24)	20
Coût financier	17	17
Prestations versées	-	(14)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	<u>715</u>	<u>678</u>

États financiers 2021

La SADM ne détient pas l'actif du régime pour compenser l'obligation au titre des prestations définies. Le financement est assuré à partir des comptes de trésorerie pour payer les prestations sur une période maximale de 24 mois après le départ à la retraite de l'employé.

Le profil d'échéance de l'obligation est défini comme suit :

Aux 31 décembre	2021	2020
Dans un délai de un an	132	102
De un an à cinq ans	349	346
Plus de cinq ans	234	230
	<u>715</u>	<u>678</u>

12 Passifs éventuels

Au 31 décembre 2021, les dépôts dans les credit unions garantis par la SADM se chiffraient à 36,1 milliards \$ (34,1 milliards \$ en 2020). En se fondant sur ses procédures de surveillance continue, la SADM estime qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision au titre d'éventualités pour le moment.

Au 31 décembre 2021, la SADM a fourni des indemnités de prêt avec une exposition maximale de 427 \$ (656 \$ en 2020). La SADM a conclu qu'aucune provision pour perte n'est nécessaire à l'heure actuelle.

13 Revenus

Exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Prélèvements		
Prélèvements réguliers	<u>28 380</u>	<u>26 058</u>
Revenus de placements		
Revenus d'intérêts – prêts et créances	12	75
Revenus d'intérêts – JVAERG	3 877	4 752
Revenus de dividendes – JVAERG	2 063	1 411
Profits et pertes réalisés à la vente de titres négociables	1 072	1 896
Profits et pertes de change latents et réalisés	(198)	(170)
(Perte) reprise de valeur sur placements	(12)	(9)
	<u>6 814</u>	<u>7 955</u>
	<u>35 194</u>	<u>34 013</u>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la SADM a cédé 4 147 \$ (7 766 \$ en 2020) d'instruments de capitaux propres à la JVAERG, générant un gain réalisé cumulé de 1 051 \$ (669 \$ en 2020) sur la cession. Les instruments de capitaux propres à la JVAERG sont cédés aux fins de rééquilibrage du portefeuille de placements, conformément à la composition de l'actif cible de l'énoncé de politique de placement, sur une base trimestrielle.

États financiers 2021

14 Dépenses d'exploitation

Exercices clos les 31 décembre	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Gouvernance corporative	146	127
Salaires et avantages du personnel	3 390	3 325
Employés contractuels et services professionnels	494	436
CUCM – financement de programme	306	319
Frais d'occupation	417	437
Frais administratifs	275	192
Déplacements	96	93
Autres	45	51
	<u>5 169</u>	<u>4 980</u>

15 Instruments financiers

a) Informations à fournir par catégorie

Le tableau suivant présente les informations par catégorie d'actifs financiers :

Aux 31 décembre	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Coût amorti		
Trésorerie	1 178	1 840
Montant à recevoir au titre de prélèvements	7 240	6 782
Frais payés d'avance et prêts aux employés	62	64
	<u>8 480</u>	<u>8 686</u>
JVAERG		
Placements en titres à revenu fixe	365 616	341 193
Placements en titres de capitaux propres	62 050	54 339
	<u>427 666</u>	<u>395 532</u>
	<u>436 146</u>	<u>404 218</u>

Le tableau suivant présente les informations par catégorie de passifs financiers :

Aux 31 décembre	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Coût amorti		
Comptes à payer et dépenses courues	924	909

b) Gestion du risque lié au capital

La SADM gère le capital de manière à maintenir une structure du capital qui lui procure la flexibilité et les liquidités nécessaires pour satisfaire à son obligation en matière de garantie des dépôts effectués dans les credit unions.

États financiers 2021

L'objectif de la SADM en matière de gestion du capital est de maintenir le total des capitaux propres (bénéfices non distribués et cumul des autres éléments du résultat global) dans une fourchette cible allant de 105 à 130 points de base des dépôts dans les credit unions. Cette fourchette cible en matière de capitaux propres a reçu l'approbation du surintendant à la Direction de la réglementation des institutions financières. Le conseil d'administration revoit la situation de capitaux propres de la SADM sur une base trimestrielle pour s'assurer qu'elle s'établit de façon prudente dans les limites de la fourchette cible. Lorsque le total de l'insuffisance du capital des credit unions dépasse un seizième de un pour cent du total des dépôts et des intérêts courus, la SADM déduira l'insuffisance de ses capitaux propres aux fins de ce calcul.

c) Gestion des risques financiers

La SADM est exposée à des risques dont le degré d'importance varie, lesquels pourraient avoir une incidence sur sa capacité à satisfaire à son obligation en matière de garantie des dépôts effectués dans les credit unions. Les principaux objectifs de la SADM à l'égard de la gestion des risques sont de déterminer adéquatement la nature de ces risques et de disposer d'un capital suffisant pour les couvrir. Les principaux risques financiers auxquels est exposée la SADM sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque lié au prix des actions et le risque de change.

La SADM cherche à atténuer les effets de ces risques en ayant recours à une politique de placement prudente. Cette politique établit des principes écrits à l'égard du risque de taux d'intérêt, du risque de crédit, du risque de liquidité, du risque lié au prix des actions et du risque de change. La politique de placement est approuvée par le registraire, conformément au paragraphe 144 (h) de la *Loi*. Le gestionnaire de placements externe vérifie régulièrement que la politique est respectée.

Le service des finances rend trimestriellement des comptes au conseil d'administration à l'égard de la conformité à la politique et de l'exposition au risque.

i. Gestion du risque de taux d'intérêt

La SADM est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, lesquelles pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés aux placements en titres négociables à l'échéance ou lorsque les instruments sont réinvestis. Ces fluctuations pourraient en outre influencer sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers de la SADM et sur sa capacité à satisfaire à son obligation en matière de garantie des dépôts effectués dans les credit unions.

Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la politique de placement de la SADM limite la concentration (répartition de l'actif) des placements en titres à revenu fixe distincts et communs au sein du portefeuille. De plus, l'écart entre la durée totale des placements en titres à revenu fixe distincts et communs et celle de leur indice de référence respectif est de moins de 0,25 année, tel qu'indiqué ci-dessous.

Catégorie d'actifs	Répartition maximale de l'actif	Indice de référence
Obligations d'États	70,00 %	Indice obligataire gouvernement à court terme FTSE TMX
Obligations de sociétés	25,00 %	Indice obligataire toutes les sociétés FTSE TMX
Obligations mondiales	6,25 %	Indice général des obligations mondiales Barclays (en \$ CA)

Pour atténuer davantage le risque de taux d'intérêt, la politique permet l'affectation de la totalité ou d'une partie du portefeuille à des espèces et des placements à court terme afin de protéger contre la perte de capital et d'assurer le maintien de suffisamment de liquidités pour financer les opérations de la SADM.

États financiers 2021

La SADM peut utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de taux d'intérêt. Aucun instrument financier dérivé n'a été utilisé à cet égard au cours de l'exercice considéré.

- **Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt**

Les analyses de sensibilité qui suivent ont été effectuées à partir de l'exposition des instruments financiers aux taux d'intérêt à la fin de la période de présentation de l'information financière. Aux fins de la présentation à l'interne du risque de taux d'intérêt aux principaux dirigeants, une augmentation ou une diminution de 50 points de base, qui correspond à l'évaluation qu'a faite la direction de la fluctuation raisonnablement possible des taux d'intérêt, est utilisée.

Si les taux d'intérêt augmentaient ou diminuait de 50 points de base et que toutes les autres variables demeuraient constantes :

- le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2021 augmenterait/diminuerait de 173 \$/57 \$ (augmentation/diminution de 635 \$/786 \$ en 2020), ce qui est attribuable à l'exposition des comptes courants et des placements arrivant à échéance de la SADM au risque de taux d'intérêt, et
- les autres éléments du résultat global pour l'exercice diminueraient/augmenteraient de 4 268 \$ (diminution/augmentation de 3 867 \$ en 2020), ce qui est principalement attribuable aux variations de la juste valeur des instruments à taux fixe disponibles à la vente

ii. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la SADM.

L'exposition de la SADM au risque de crédit consiste principalement en ce qui suit :

- les placements en titres à revenu fixe canadiens émis par les gouvernements fédéral, et provinciaux et municipaux, et par des sociétés
- les placements en titres de capitaux propres dans des fonds d'obligations mondiales
- les instruments dérivés à des fins de couverture
- les montants à recevoir au titre de prélèvements des credit unions

Des mesures sont mises en place afin d'atténuer l'exposition au risque de crédit :

- La politique de placement de la SADM consiste à ne détenir que des placements en titres à revenu fixe négociables de catégorie de placements (BBB ou plus). Les notations sont déterminées par des agences de notation indépendantes. L'exposition au risque de crédit est limitée à celle prescrite par les indices de référence respectifs.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement. La SADM a pour pratique de traiter les produits dérivés uniquement avec les intermédiaires financiers les plus solvables.
- La SADM surveille la santé financière de chaque credit union sur une base mensuelle.

Les montants à recevoir au titre de prélèvements des credit unions ne sont pas cotés. Tous les soldes impayés sont recouverts dans un délai de 31 jours suivant la fin de l'exercice. Par le passé, la SADM n'a enregistré aucune créance douteuse relativement à ces contreparties.

États financiers 2021

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des placements à revenu fixe et des fonds d'obligations mondiales, par notation de crédit, à la fin de la période de présentation de l'information financière, au moyen des notations de DBRS :

Aux 31 décembre	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Notation de crédit		
AAA	208 753	229 564
AA	77 878	76 272
A	50 963	23 241
BBB	28 022	12 116
	<u>365 616</u>	<u>341 193</u>

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit des placements, par émetteur, à la fin de la période de présentation de l'information financière :

Aux 31 décembre	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Gouvernements	279 812	301 639
Sociétés	85 804	39 554
	<u>365 616</u>	<u>341 193</u>

La SADM incorpore des informations prospectives à la fois pour déterminer si le risque de crédit d'un instrument a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale et pour évaluer les pertes de crédit attendues. Sur la base des conseils d'experts économiques et de la prise en compte d'une variété d'informations externes réelles et prévisionnelles, la SADM formule un « scénario de base » de l'orientation future des variables économiques pertinentes ainsi qu'une gamme représentative d'autres scénarios de prévisions possibles. Ce processus consiste à développer deux autres scénarios économiques supplémentaires et à prendre en compte les probabilités relatives de chaque résultat. Les informations externes comprennent les données et les prévisions économiques publiées par les organismes gouvernementaux et la Banque du Canada, les prévisions des grandes banques et institutions financières canadiennes et d'autres prévisionnistes du secteur privé et du milieu universitaire.

Le scénario de base représente le résultat le plus probable et correspond aux informations utilisées par la SADM à d'autres fins, telles que la planification stratégique et la budgétisation. Les autres scénarios représentent des résultats plus optimistes et pessimistes.

La SADM a identifié et documenté les principaux facteurs de risque de crédit et de pertes de crédit pour le portefeuille d'instruments financiers et, à l'aide d'une analyse des données historiques, a estimé les relations entre les variables macroéconomiques et les risques de crédit et les pertes de crédit. Les scénarios économiques utilisés au 31 décembre 2021 comprenaient les indicateurs clés canadiens suivants :

- les taux de chômage nationaux ;
- le produit intérieur brut national ;
- le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada ;
- les statistiques annuelles sur les mises en chantier de logements à l'échelle nationale ; et
- le prix du pétrole West Texas Intermediate.

Les relations prévues entre les indicateurs clés et les taux de défaillance et de perte sur les actifs financiers ont été développées sur la base de l'analyse des données historiques au cours des 10 dernières années.

États financiers 2021

Les données clés entrant dans la mesure de la perte de crédit attendue sont la structure par échéance des variables suivantes :

- la probabilité de défaillance ;
- la perte en cas de défaillance ; et
- l'exposition en cas de défaillance.

Ces paramètres sont dérivés des informations de référence externes de Moody's Annual Default Study.

Le tableau suivant démontre le rapprochement du solde d'ouverture et du solde de clôture de la correction de valeur pour perte sur 12 mois au titre des pertes de crédit attendues pour les titres de créance à la JVAERG, après impôts.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Solde aux 1^{er} janvier	34	25
Réévaluation de la correction de valeur pour pertes, nette des achats et des cessions	12	9
Solde aux 31 décembre	<u>46</u>	<u>34</u>

iii. Gestion du risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SADM n'ait pas les ressources financières suffisantes pour satisfaire à ses obligations en matière de liquidité et de financement relativement à la garantie des dépôts effectués dans des credit unions. L'approche de la SADM à l'égard de la gestion du risque de liquidité consiste à s'assurer de conserver, dans la mesure du possible, la trésorerie, les dépôts à vue et les placements à titres négociables nécessaires à l'atteinte de ses objectifs annuels en matière de capital.

La direction prévoit que la principale source de fonds pour satisfaire à l'obligation financière de la SADM de garantir les dépôts effectués dans les credit unions sera la trésorerie générée par les prélèvements réguliers des credit unions et les intérêts gagnés sur les placements de la SADM.

Dans l'éventualité où il faudrait faire des prélèvements sur le portefeuille de placements, la composition de l'actif cible de la SADM équivaut à 92,5 % du portefeuille négociable sur les principaux marchés obligataires et boursiers canadiens et américains. Les remboursements sur le solde résiduel peuvent être effectués sur une base trimestrielle.

Le tableau suivant présente le détail des échéances prévues des instruments d'emprunts distincts des actifs financiers et des passifs financiers de la SADM selon leurs échéances contractuelles non actualisées, y compris les intérêts qui seront gagnés sur ces actifs et ces passifs. Exclut du tableau suivant sont les titres de capitaux propres canadiens et les fonds d'actions mondiales pour un montant total de 62 050 \$ (54 339 \$ en 2020).

Aux 31 décembre	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Actifs financiers		
Moins de un an	39 572	42 938
De un an à cinq ans	325 358	299 035
De cinq à dix ans	1 864	1 059
	<u>366 794</u>	<u>343 032</u>

Passifs financiers

Tous les passifs financiers sont exigibles à l'intérieur d'un an.

États financiers 2021

iv. Gestion du risque lié aux prix des actions

Le risque lié aux prix des actions est l'incertitude associée à l'évaluation des actifs découlant des variations des marchés boursiers et autres risques liés aux prix.

Pour gérer le risque lié aux prix des actions, la politique de placement de la SADM limite la concentration (répartition de l'actif) des placements en actions au sein du portefeuille, et assure leur gestion passive par rapport aux indices diversifiés établis, tel qu'indiqué au tableau ci-dessous.

Catégorie d'actifs	Répartition maximale de l'actif	Indice de référence
Actions canadiennes	6,25 %	Indice composé S&P/TSX
Actions mondiales	6,25 %	Indice mondial MSCI (\$ CA)

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions sont principalement basées sur des moyennes historiques à long terme. Des changements dans le marché actuel pourraient entraîner des changements à ces hypothèses et avoir une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif. Une augmentation/diminution de 10 % des prix des actions augmenterait/réduirait les autres éléments du résultat global de 3 178 \$ (2 909 \$ en 2020).

v. Gestion du risque de change

Le risque de change réside dans le fait que la SADM détient des instruments financiers dans différentes devises. Les fluctuations des taux de change peuvent exposer la SADM au risque de pertes de change. La SADM détient des placements libellés en dollars américains. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change découlant de ces placements, déduction faite des activités de couverture et des incidences fiscales, sont comptabilisés dans le résultat net. Un affaiblissement ou un raffermissement de 10 % du dollar canadien n'aurait pas d'incidence importante sur le résultat net ou le résultat global puisque la SADM utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change.

vi. Juste valeur des instruments financiers

Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

La SADM estime que la valeur comptable des actifs financiers et des passifs financiers comptabilisés au coût amorti dans les états financiers se rapproche de la juste valeur.

Techniques d'évaluation et hypothèses appliquées pour déterminer la juste valeur

La SADM a classé ses actifs et ses passifs qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente selon une hiérarchie à trois niveaux en fonction du niveau de priorité des données utilisées dans les techniques d'évaluation de la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur sur une base récurrente dans l'état de la situation financière sont classés comme suit :

Niveau 1 : Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données observables sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquelles la SADM a accès. Les actifs évalués selon le niveau 1 comprennent la trésorerie, les bons du Trésor, les fonds d'actions canadiennes négociés en bourse (« FNB ») ainsi que les fonds d'actions mondiales et les fonds d'obligations négociés en bourse.

Niveau 2 : Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Les actifs de niveau 2 comprennent les obligations d'État et les

États financiers 2021

obligations de sociétés, qui utilisent les prix cotés pour des actifs et des passifs semblables sur des marchés actifs comme données pour l'évaluation.

Niveau 3 : Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables ; il s'agit de cas où il y a peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les actifs de niveau 3 comprennent un fonds immobilier canadien, qui est évalué principalement selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie. Cependant, des méthodes de capitalisation directe et de vente comparable sont également employées, le cas échéant. Les actifs de niveau 3 comprennent également les actions détenues par Concentra, qui sont détenues au coût, et qui représentent la juste valeur à la fin de la période de la présentation de l'information financière.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs de la SADM comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente.

Au 31 décembre 2020	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie	1 840	-	-	1 840
Placements en titres à revenu fixe				
Bons du Trésor	37 638	-	-	37 638
Obligations du gouvernement	-	264 001	-	264 001
Obligations de sociétés	-	39 554	-	39 554
Placements en titres de capitaux propres				
Titres de capitaux propres canadiens	16 344	-	4	16 348
Fonds d'actions mondiales	15 621	-	-	15 621
Actions du secteur immobilier canadien	-	-	22 370	22 370
Total de l'actif évalué à la juste valeur sur une base récurrente	<u>71 443</u>	<u>303 555</u>	<u>22 374</u>	<u>397 372</u>

Au 31 décembre 2021	<u>Niveau 1</u>	<u>Niveau 2</u>	<u>Niveau 3</u>	<u>Total</u>
Actifs évalués à la juste valeur				
Trésorerie	1 178	-	-	1 178
Placements en titres à revenu fixe				
Bons du Trésor	36 939	-	-	36 939
Obligations du gouvernement	-	242 873	-	242 873
Obligations de sociétés	-	85 804	-	85 804
Placements en titres de capitaux propres				
Titres de capitaux propres canadiens	17 997	-	4	18 001
Fonds d'actions mondiales	16 923	-	-	16 923
Actions du secteur immobilier canadien	-	-	27 126	27 126
Total de l'actif évalué à la juste valeur sur une base récurrente	<u>73 037</u>	<u>328 677</u>	<u>27 130</u>	<u>428 844</u>

Il n'y a eu aucun transfert d'actifs de la SADM entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice.

États financiers 2021

Passifs évalués à la juste valeur

Aucun passif n'a été comptabilisé à la juste valeur sur une base récurrente.

Le tableau suivant présente des renseignements supplémentaires sur les actifs évalués à la juste valeur de façon récurrente et pour lesquels la SADM a utilisé les données du niveau 3 pour déterminer la juste valeur :

2020	Actions du secteur immobilier canadien	Actions de Concentra
Solde au 1^{er} janvier	21 693	72
Total des profits	677	-
Achats	-	-
Ventes	-	(68)
Autres	-	-
Solde à la fin de l'exercice	22 370	4
Total des profits pour l'exercice compris dans les revenus de placements	826	-
Variation des profits latents pour l'exercice inclus dans les résultats pour les actifs détenus au 31 décembre	493	-

2021	Actions du secteur immobilier canadien	Actions de Concentra
Solde au 1^{er} janvier	22 370	4
Total des profits	4 756	-
Achats	-	-
Ventes	-	-
Autres	-	-
Solde à la fin de l'exercice	27 126	4
Total des profits pour l'exercice compris dans les revenus de placements	834	-
Variation des profits latents pour l'exercice inclus dans les résultats pour les actifs détenus au 31 décembre	3 922	-

États financiers 2021

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Type d'actif	Immobilier canadien	Concentra
Méthodes d'évaluation	L'évaluation des immeubles est généralement déterminée au moyen de modèles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux de trésorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses de placement et dépenses d'exploitation futures) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicable aux actifs selon les taux du marché.	Les actions de Concentra ont été détenues pendant plus de 35 ans, afin de soutenir les ressources coopératives pour la caisse et les credit unions du Manitoba. Les actions n'ont pas de marché actif et ne peuvent être facilement liquidées. Par conséquent, les actions sont évaluées au coût d'origine.
Données importantes non observables	Taux d'actualisation Taux réversif Taux d'inoccupation	Néant
Valeur des données	Fourchette du taux d'actualisation 5,0 % - 9,75 % (4,0 % - 9,75 % en 2020) Fourchette du taux réversif 3,5 % - 9,0 % (3,75 % - 9,0 % en 2020) Moyenne pondérée du taux d'inoccupation 5,9 % (8,2 % en 2020) Inoccupation effective 5,3 % (6,2 % en 2020)	Néant
Dépendance entre les données importantes et l'évaluation de la juste valeur	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur. Une diminution du taux d'inoccupation attendu se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation attendu se traduirait par une diminution de la juste valeur.	Néant

États financiers 2021

vii. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux de change, la SADM a recours, comme utilisateur final, à des contrats à terme. Les contrats à terme sont pour un terme de trois mois, avec des renouvellements successifs à l'échéance, pour correspondre à l'exposition au risque de change existant. Ces contrats à terme sont désignés comme des couvertures comptables.

Au 31 décembre 2021, la SADM a des contrats à terme avec une juste valeur marchande négative de 190 \$ (négative de 13 \$ en 2020). Le montant notionnel des contrats est de 11 838 \$ (10 354 \$ en 2020). La contrepartie des contrats à terme est la Banque Canadienne Impériale de Commerce. La date d'échéance des contrats est le 17 mars 2022.

16 Transactions entre parties liées

a) Prêts à des parties liées

Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont le chef de la direction, le chef de la gestion des risques, le chef des finances et le chef des opérations.

La SADM consent des prêts ne portant pas intérêt aux employés aux fins :

- de l'achat de matériel médical non couvert en vertu de l'ensemble des avantages sociaux et nécessaire à l'exercice efficace de leurs tâches
- de l'achat de matériel informatique compatible avec la technologie utilisée par la SADM pour le propre usage des employés

Le montant maximal des prêts alloués est de 8 \$, remboursable au moyen de retenues salariales sur une période maximale de trois ans.

Le solde des prêts impayés consentis aux principaux dirigeants à la fin de 2021 était de néant (de néant en 2020).

b) Rémunération des principaux dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants est déterminée par le conseil d'administration. Le tableau suivant présente la rémunération globale des principaux dirigeants au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Salaires	724	687
Avantages à court terme	30	27
Avantages postérieurs à l'emploi	57	65
	<u>811</u>	<u>779</u>

c) Rémunération des membres du conseil et dépenses

La rémunération des administrateurs est déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le tableau suivant présente la rémunération des membres du conseil au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Rémunération des membres du conseil	112	105
Dépenses	34	22
	<u>146</u>	<u>127</u>

États financiers 2021

17 Contrats de location

a) Contrat de location

La SADM a conclu un contrat de location de locaux à bureaux pour son propre usage. Les locaux à bureaux pour les opérations font l'objet d'un contrat de location d'une durée de cinq ans venant à échéance le 31 décembre 2023, sans option de renouvellement.

b) Actifs au titre du droit d'utilisation

2021	Locaux à bureaux	Véhicules	Équipement de bureau	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	515	1	-	516
Charge d'amortissement pour l'exercice	171	1	-	172
Solde au 31 décembre	<u>344</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>344</u>

Il n'y a eu aucun ajout aux actifs au titre du droit d'utilisation en 2021.

c) Obligations locatives

Échéance des flux de trésorerie contractuels non actualisés

Aux 31 décembre	2021	2020
Un an au plus	187	188
Plus de un an et cinq ans au plus	187	374
Plus de cinq ans	-	-
	<u>374</u>	<u>562</u>

En 2021, les sorties de fonds liées aux contrats de location s'élevaient à 188 \$ (201 \$ en 2020).

d) Montants comptabilisés en résultat net

Exercices clos les 31 décembre	2021	2020
Intérêts sur les obligations locatives	16	22
Amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation	172	179
Charges relatives aux contrats de location à court terme	-	-
	<u>188</u>	<u>201</u>

États financiers 2021

Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)

La Société d'assurance-dépôts du Manitoba (la « SADM ») est désignée comme un organisme gouvernemental aux fins de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)* (la « Loi »). La *Loi* exige des organismes gouvernementaux qu'ils divulguent, dans leurs rapports annuels, les activités régies par les dispositions de la présente *Loi*.

La *Loi* est entrée en vigueur en avril 2007. Elle permet aux employés d'utiliser un processus clair pour exprimer leurs préoccupations au sujet d'actes importants et graves (actes répréhensibles) commis au sein de l'administration publique du Manitoba et les protège contre toute forme de représailles. La *Loi* s'appuie sur des mesures de protection déjà instaurées aux termes d'autres lois, ainsi que sur les droits, les politiques, les pratiques et les processus dans le cadre des conventions collectives en vigueur au sein de l'administration publique du Manitoba.

Les actes répréhensibles visés par la *Loi* sont les suivants : les infractions aux lois fédérales ou provinciales ; les actions ou les omissions qui constituent un risque pour la sécurité et la santé publiques ou pour l'environnement ; les cas graves de mauvaise gestion ; le fait de sciemment ordonner ou conseiller à une personne de commettre des actes répréhensibles. La *Loi* ne traite pas des questions opérationnelles ou administratives courantes.

Une divulgation faite de bonne foi par un employé, conformément à la *Loi*, et avec des motifs raisonnables de croire qu'un acte répréhensible a été commis ou est sur le point de l'être, est considérée comme une divulgation en vertu de la *Loi*, que son objet constitue ou non un acte répréhensible. Toute divulgation fait l'objet d'un examen minutieux et exhaustif afin de déterminer si des mesures sont requises en vertu de la *Loi*, et elle doit être présentée dans le rapport annuel du ministère conformément à l'article 18 de la *Loi*.

Les divulgations reçues par la SADM pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont résumées ci-dessous :

Renseignements exigés annuellement (selon l'article 18 de la Loi)	Exercice 2021
Le nombre de divulgations reçues ainsi que le nombre de divulgations auxquelles il a été donné suite et auxquelles il n'a pas été donné suite. Paragraphe 18(2) (a)	Néant
Le nombre d'enquêtes ouvertes à la suite des divulgations. Paragraphe 18(2) (b)	Néant
Dans le cas où, par suite d'une enquête, il est conclu qu'un acte répréhensible a été commis, la description de l'acte en question ainsi que les recommandations faites ou les mesures correctives prises relativement à cet acte ou les motifs invoqués pour ne pas en prendre. Paragraphe 18(2) (c)	Néant